BURUNDI MULTI-PARTNERS TRUST FUND

DOCUMENT DE PROJET

Pays: Burundi

Titre du programme : Accès des petits exploitants agricoles aux ressources productives pour des systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique au Burundi

Joint Programme Outcome(s): 1 *(Systèmes Alimentaires)*

Child code Food Systems and Nutrition (BDI02)

(du Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027 signé entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies)

MPFTO Project number (if existing): **Programme Duration:** 36 mois/ 3ans **Estimated start/end dates::** 15 Sept 2024 – 14 Sept 2027 **Fund Management Option(s):** pass-through	**Total estimated budget***: *3,960,000 Euros / approximately USD 4,225,986.11* * Total estimated budget includes both programme costs and indirect support costs

The legal basis for the joint programme is the Legal Annex for the signed United Nations Sustainable Development Cooperation Framework (2023-2027). It refers to the cooperation or assistance agreements or other agreements that are the existing legal basis for the relationship between the Government of Burundi and each Participating UN Organization.

Zones géographiques	Zones écologiquement fragiles avec des moyens d'existence précaires du Moso et du Buyogoma (Provinces de Ruyigi et Rutana)
Contribution au cadre du programme de pays[1]	Les stratégies et politiques nationales pertinentes sont, entre autres, (i) le programme Indicatif Multi-annuel 2021-2027 pour le BURUNDI, (ii) la politique nationale de l'emploi (2016-2025), (iii) le plan d'action national pour l'emploi des jeunes (2021-2024), (iv) le plan stratégique multisectoriel pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2019-2023), (v) la Politique Nationale en matière de Genre au Burundi (2012-2025), (vi) le plan d'action national (2017-2021) pour la mise en œuvre de la résolution 1325, relative aux femmes et à la paix et la sécurité, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, (vii) le plan national de développement sanitaire (2021-2025), (viii) la stratégie nationale d'inclusion financière, (ix) la feuille de route nationale pour le renforcement des systèmes alimentaires, (x) la politique nationale d'alimentation scolaire (2018-2032):(xi) la CDN, contribution déterminée au niveau national 2015-2030 (xii) le programme national d'adaptation aux changement climatique.
Domaines prioritaires selon les CODES CAD (OCDE)[2]	Le code DAC sont 130 « Santé reproductive » et 311 « agriculture » .Les codes CRS sont les suivants: 31120, 31130, 31140, 31150, 31161, 31166, 31182, 31191, 31192, 31193, 31194.

[1] Se référer aux principaux documents-cadres du programme-pays et établir un lien avec les objectifs/résultats du projet
[2] Vérifiez le lien suivant / fichier Excel : Listes de codes du CAD et SNPC - OCDE (oecd.org)

Marqueurs RIO applicables[3]	Adaptation score 2 (principal)
Objectifs ODD[4]	ODD 1 (éliminer la pauvreté) ODD 2 (faim zéro) ODD 3 (vie saine) ODD 4 (éducation de qualité) ODD 5 (égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles) ODD 10 (Inégalités réduites) ODD 12 (mode de consommation et de production durable) ODD 13 (Climat) ODD 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres ODD 17 (partenariats pour la concrétisation des ODD)
Score du marqueur de genre[5]	2 = objectif significatif
Score du marqueur de risque[6]	1 = risque moyen

[3] Vérifiez le document / lien suivant : Revised climate marker handbook_FINAL.pdf (oecd.org)
[4] Vérifiez le document / lien suivant : THE 17 GOALS | Sustainable Development (un.org)
[5] Note 3 pour les projets dont l'objectif principal est l'égalité des sexes, Note 2 s'il s'agit d'un objectif significatif et note 1 si le projet contribue d'une manière ou d'une autre à l'égalité des sexes (moins de 15 % du budget)
[6] Marqueur de risque 0 = risque faible pour l'atteinte des résultats, Marqueur de risque 1 : risque moyen, Marqueur de risque 2 : risque élevé

Declaration of commitment and signatures

By signing this Joint Programme document, all signatories commit to work together in a spirit of partnership to achieve the results identified in the **results framework, work plan and budget**.



Co-Chairs of Steering Committee	
Government	**United Nations Country Team**
Ambassadeur Gaudence Sindayigaya Directeur Général chargé des Relations Multilatérales Signature Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi Date 13/09/2024	Mathieu Ciowela Resident Coordinator a.i. of the UN System in Burundi Signature Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi Date 11 SEP. 2024
UN Organizations	
Arduino Mangoni Representative a.i. WFP Burundi Signature Name of Organization Date 4.9.2024	Mathieu Ciowela Representative UNDP Burundi Signature Name of Organization Date
Pissang Tchangai Dademanao Representative FAO Burundi Signature Name of Organization Date 08/5/2024	Clara Anyangwe Representative UNWOMEN Burundi Signature Name of Organization UN WOMEN Date 8/05/2024
Pradeep Kurukulasuriya Executive Secretary UNCDF Signature Name of Organization Date 14-Jul-2024	

Liste d'abréviations

BBN : Bureau Burundais de Normalisation

BIDF : Banque d'Investissement et le Développement pour les femmes

BIJE : Banque d'Investissements pour les Jeunes

BPEAE : Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

CAD : Centre d'Aide à la Décision

CDN : Contribution Déterminée Nationale

CEP : Champs Ecoles des Producteurs

CFM : Complaint and Feedback Mechanism

CGIAR : Consultative Group on International Agricultural Research

CIRAD : Centre International de Recherche Agricole pour le Développement

CNTA : Centre National de Technologie Alimentaire

CRS : Common Reporting Standard

DAC : Decision Support Center

DGD : Direction Générale de la Coopération au Développement

ECMVB : Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi

ENSNSAB : Enquête Nationale sur la Situation Nutritionnelle et la Mortalité

EUR : Euro

FAO : Food and Agriculture Organization

FAT : Forêts et Changement d'affectation des terres

FBSA : Fonds belge pour la sécurité alimentaire

FMI : Fonds Monétaire internationale

FNEC : Fonds national pour l'environnement et le changement climatique

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

FONIC : Fonds National d'Investissement Communal

GES : Gaz à effet de serre

GVC : Gruppo di Volontariato Civile

Gvt : Gouvernement

Ha : Hectare

HGSF : Home Grown School Feeding

HQ : Head Quarter

IGEBU : Institut Géographique du Burundi

IMFs : Institutions de Micro Finances

ISABU : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi

ISTEEBU : Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi

MEAE : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

MINEAGRIE : Ministère de l'agriculture et de l'élevage

MOU : Memorandum of Understanding

MPME : Micros, Petites et Moyennes Entreprises

MPTF : Fonds Fiduciaire multipartenaires Burundi

MPTFO : Multi-Partner Trust Fund Office

PAM : Programme Alimentaire Mondiale

OBR : Office Burundais des recettes

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ODD : Objectif de développement Durable

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

ONCCS : 'Office National de Contrôle et de Certification des Semences

ONU : Organisations des Nations Unies

OP : Organisation Paysanne

OPBE : Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

OSC : Organisations de la Société Civile

PAIFAR-B : Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi

PAIOSA : Programme d'appui Institutionnel et opérationnel du secteur agricole

PANA : Plan d'Action National d'Adaptation

PIB : Produit Intérieur Brut

PMA : Pays les moins avancés

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMSAN : Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutririon

PNAS : Politique Nationale d'Alimentation Scolaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNCP-SS-PCE : Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique

PNA : Programme National d'Adaptation

PND : Plan National de Développement

PNSADR-IM : Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso

PRODER : Programme de développement de l'entrepreneuriat rural

PROPA-O : Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD1c

SAA : Strategic Asset Allocation

UNCDF : United Nations Capital Development Fund

UNSCDF : United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

UNDP : United Nations Development Programme

USD : Dollar Américain

VSLAs : Village Savings and Loan Association

WFP : World Food Program

1. RESUME

Du cadre de concertation des agences du système des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement du Burundi, est née une initiative pilote conjointe pour lutter contre la faim, la malnutrition, les inégalités et faire face aux changements climatiques qui plongent les communautés rurales, à travers le Burundi, dans un cycle de vulnérabilité et de pauvreté. Grâce à un financement catalytique de la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) de l'Etat fédéral Belge, les agences des Nations Unies participantes se proposent de mutualiser leurs savoir-faire respectifs ainsi que les moyens matériels et techniques pour renforcer la résilience climatique, améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance des communautés rurales du Burundi. Le projet « Accès des petits exploitants agricoles aux ressources productives pour des systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique au Burundi, » s'inscrit dans une approche multisectorielle de développement communautaire intégré axée sur le renforcement des systèmes agricoles durables et résilients aux changements climatiques. Le projet entend améliorer l'accès aux systèmes alimentaires résilients d'environ 12 000 ménages de manière indirecte, et offrir un appui direct à des communautés et groupements qui seront ciblés en raison de leur revenus faibles et leur plus grande vulnérabilité aux chocs climatiques. Sont inclus également dans les bénéficiaires directs du projet, les organisations paysannes (OP), les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) spécialisées dans la fourniture des intrants agricoles améliorés, des informations et de technologies appropriées et innovantes, des services agricoles spécialisés, ainsi que les chaînes de valeurs agro-alimentaires (arachide, haricot bio-fortifié, maïs et riz) inclusives et durables au service de la nutrition. Bien que le ciblage du projet soit centré sur ces 4 chaines de valeurs, les opportunités de synergies avec l'élevage, l'aquaculture, l'horticulture, seront exploitées pour diversifier les revenus et améliorer la diète des populations ciblées. Les coopératives des petits exploitants et de PMEs de transformation agro-alimentaire pourront commercialiser leurs produits à travers les achats locaux décentralisés pour le programme national d'alimentation scolaire. Le marché institutionnel stable de l'alimentation scolaire contribuera ainsi aussi bien à la transformation des systèmes alimentaire et qu'à l'éducation.

Le projet prendra en compte la dimension genre, en facilitant l'accès et le contrôle des ressources de production, de transformation et de commercialisation aux femmes, filles et jeunes dans les différentes chaines de valeurs qui seront développées. Le projet offrira aussi un espace à la sensibilisation au changement de comportement à travers la masculinité positive en faveur de la transformation des système alimentaires, la nutrition et l'autonomisation des bénéficiaires (femmes, jeunes…) des interventions de manière durable et inclusive.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

2.1. Contexte général

A. Contexte socio-économique

1. Le Burundi est une économie à faible revenu[7]. L'Indice de Développement Humain s'établit à 0.426, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible », au 187e rang parmi 191 pays et territoires[8].

1. A la suite des crises politiques et sociales qu'a connu le pays, la reprise économique initiée en 2017 a été interrompue par plusieurs chocs successifs (COVID-19, guerre en Ukraine[9]). En 2022, la croissance économique a ralenti atteignant 1,8 % contre 3,1 % en 2021, tandis que le taux d'inflation globale a atteint 18,8 %.

Agriculture

2. L'agriculture est pratiquée par plus de 90% de la population, sur près d'un million d'exploitations familiales d'environ 0,50 ha en moyenne par ménage. Près de 90% des superficie mises en valeur sont consacrées aux cultures vivrières, qui - tout en contribuant à plus de 80% au PIB agricole - sont à 80% auto-consommées. Les cultures vivrières sont essentiellement constituées de 5 grands groupes de cultures : les céréales, les légumineuses, les racines et tubercules, les oléagineux ainsi que les bananes. A celles-ci s'ajoutent les cultures de rente que sont le café, le thé, le coton, le palmier à huile, la canne à sucre ainsi que le quinquina. Ces cultures représentent plus de la moitié des exportations du Burundi. L'agriculture assure 84% des emplois, et fournit 95% de l'offre alimentaire. Les cultures vivrières - principalement le haricot, le manioc, la banane, le maïs - occupent 90% des terres cultivées et sont largement auto consommées (80%). Cette production ne permet pas de couvrir les besoins nutritionnels de la population : en plus de la faible diversification alimentaire, le pays fait face à un déficit global de 350 à plus de 500.000 tonnes d'équivalents céréales, pour un besoin annuel moyen de 1.750.000 tonnes[10].

3. Le secteur agricole, dont la contribution au PIB national a fortement diminué (de 65% en 1970 à 28% du PIB en 2019[11]) emploie 86% de la population (94% femmes, 78% hommes). Si près de 70% du travail agricole est exercé par des femmes et souvent non rémunéré, elles restent peu organisées et la majorité n'a pas ou peu de contrôle sur les décisions concernant l'agriculture ou les revenus générés par leur travail, et ce, en raison de pratiques culturelles négatives et de lois défavorables ; et seules 17,7% sont propriétaires de terres.

4. Le secteur agricole est caractérisé par une faible productivité consécutive à un faible et inéquitable accès et utilisation des facteurs de production, tels que les semences améliorées et climato résistantes (qualité/disponibilité/prix), des infrastructures déficientes (irrigation, aménagement des marais, et stockage des produits pour minimiser les pertes post-récoltes et maximiser la conservation des produits alimentaires. La faible portée de la vulgarisation agricole ne permet pas à tous les agriculteurs et agricultrices d'accéder à la connaissance de bonnes techniques optimales et aux innovations technologiques.

5. Le secteur agricole au Burundi est également caractérisé par un accès limité au crédit des populations rurales, dû principalement au taux d'intérêt élevé appliqué par les Banques (près de 16% en 2016). Compte tenu du fait que les principales sources de revenus des ménages sont la vente de la production agricole (74,9%) et la main d'œuvre agricole (27,4%)[12], l'insuffisance de revenus et l'absence d'une seconde source de revenus des ménages pauvres rend une grande

[7] Selon le FMI, le PIB moyen par habitant s'établit à 275,5$ sur la période 2015-2021.
[8] PNUD (2022).
[9] La guerre en Ukraine contribue une hausse des prix des engrais, denrées alimentaires et combustibles.
[10] le Cadre Stratégique Commun des acteurs non-gouvernementaux belges au Burundi intervenant dans le secteur agricole
[11] World Bank – World Development Indicators, 2021
[12] ENSNSAB, 2019

partie de la population plus vulnérable aux effets des chocs climatiques, réduit leur accès à une alimentation saine et les contraints à adopter des pratiques alimentaires suboptimales. Le principal défi du Burundi demeure l'augmentation de la production (semences améliorées, intrants naturelles/ organiques/ pratique agroécologie), la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles pour permettre aux paysans de tirer des revenus substantiels de leur production (le revenu moyen par équivalent adulte par ménage de l'enquête sur la pauvreté ECMVB 2019-2020 sont à Rutana 55,692 BIF et à Ruyigi 55,667 BIF). En effet, le faible accès des petits exploitants à des marchés structurés et stables constitue un véritable frein à la transformation des systèmes alimentaires sains, nutritionnels, abordables, durables et résilients.

6. Les conséquences de la guerre en Ukraine en 2022, consécutifs à la pandémie du COVID-19 a produit des effets en cascade alarmants sur l'agriculture notamment les facteurs structurels liés à la gouvernance du secteur (intrants agricoles) et sur les revenus des populations les plus vulnérables avec une inflation record sur le prix des produits de base (céréales, huiles et engrais, notamment) qui n'ont pas été favorable à la mise en œuvre des engagements du pays à l'Accord de Paris en matière de Contributions Déterminées Nationales et à la stratégie nationale d'adaptation aux changements Climatiques. Or les secteurs les plus impactés par le changement climatique et pour lesquels les mesures d'adaptation sont le plus nécessaires sont l'agriculture et l'élevage.

B. Contexte santé, sécurité alimentaire et nutritionnelle

7. La situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burundi, est classifiée comme alarmante par l'Indice de la Faim dans le Monde 2020, avec plus de 50 % de la population souffrant d'insécurité alimentaire chronique touchant majoritairement les femmes. Et bien que la prévalence de la malnutrition chronique ait connu une amélioration entre 2018 et 2020, le taux actuel de 52,2% reste bien au-delà du seuil critique de 40% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont corollaires non seulement du déficit de l'offre alimentaire mais aussi de la faible diversification de l'offre alimentaire, dominée par les tubercules (56% en 2018) suivis par légumineuses (21%) et céréales (15%).

8. La situation nutritionnelle est préoccupante et pèse sur la scolarité d'une majorité des enfants. La malnutrition contribue aux retards de développements tant physiques que cognitifs. Elle impacte négativement sur l'âge d'entrée des enfants à l'école, la fréquence des absences, le nombre d'interruption ainsi que sur leur capacité à suivre les enseignements. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est contrariée par de nombreux facteurs structurels: la densité très élevée d'une population croissante qui vit majoritairement en milieu rural (442 habitants/km2) ; la pauvreté[13] qui affecte particulièrement le milieu agricole et les femmes en particulier et où le revenu moyen par habitant est de 289 USD/an ; l'inégalité entre les sexes quant à l'accès aux ressources productives ; l'exiguïté des terres dont 80% sont utilisées pour l'agriculture, et qui restent une source majeure de compétition et de conflit, ainsi que leur dégradation due à la surexploitation agricole et exacerbée par le changement climatique.

C. Contexte démographique

[13]Le taux de pauvreté en milieu rural est de 55,7% , pauvreté monétaire individuelle, estimée sur la base du montant nécessaire pour acheter un panier alimentaire fournissant 2250 Kcal/personne/jour - Déc 2021, ISTEEBU, Banque Mondiale - EICVMB « Enquête Intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi 2019-2020 »

9. Le Burundi compte une superficie de 27834 km^2 et partage 451 km de frontière avec la Tanzanie, 290 avec le Rwanda et 233 avec la République Démocratique du Congo. Une partie du territoire (2180 km^2) est couverte par les eaux, principalement le Lac Tanganyika. Avec 12.5 millions d'habitants (2021), dont 50.6% de femmes et 61% de jeunes âgés de moins de 25 ans, le Burundi est l'un des pays à plus haute densité de population avec une ratio de densité de 442hab/km^2 [14].
10. Le pays fait face à une démographie croissante[15], qui fait peser une très forte pression sur le système éducatif[16], le système de santé, l'accès à l'emploi décent, la sécurité alimentaire et l'accès à la terre[17]. Les conflits et les violences autour des terres productives se multiplient.

D. Contexte environnemental, biodiversité et climat

11. Le Burundi est un des pays les plus sensibles aux questions climatiques, tout en étant un très faible émetteur de gaz à effet de serre. Les dégradations du capital naturel et les contaminations de l'eau, de l'air et du sol, notamment liées à une croissance démographique rapide sur un petit territoire, ainsi qu'à des pratiques agricoles inadaptées, impactent négativement les rendements agricoles, renforcent la vulnérabilité économique des populations, et affectent leur état de santé, notamment en milieu rural. Le couvert forestier, les espaces naturels et la biodiversité diminuent, et les bassins versants sont fragilisés.

12. Les risques de catastrophes naturelles augmentent, tels que le déficit hydrique, les glissements de terrain, les inondations, la sécheresse et la multiplication des ravageurs, nuisent à l'agriculture et au développement rural, et affectent la résilience des petits exploitants. Cela constitue également des menaces concrètes pour les populations, et induisant des déplacements de population importants[18] depuis les zones rurales vers la zone urbaine de Bujumbura et les zones péri-urbaines. Les retombées économiques du changement climatique au Burundi sont estimées à environ 1% du PIB d'ici 2030[19].

13. Sur près de 2,6 millions d'hectares de terres disponibles, environ 80 % sont utilisés pour l'agriculture[20] réduisant drastiquement la taille moyenne des exploitations (actuellement estimée à 0,5 ha par ménage[21]), et entrainant une utilisation accrue de terres marginales, avec comme corollaire la perte de la biodiversité et l'empiètement des forêts, et aggravée par la dépendance au bois comme source première d'énergie pour près de 88% de la population rurale. A ce rythme, le couvert forestier pourrait disparaitre dans 25 à 35 ans[22]. Comme effet de la déforestation, la perte de sols en haut des collines s'accélère à la hauteur de 100 – 150 T/ha/an sur des pentes de 40-45 % [23]. Selon le 3ème inventaire des gaz à effet de serre(GES) et la CDN de 2020, au Burundi la principale source d'émissions du secteur FAT (Forêts et Changement d'affectation des terres) est la conversion des pâturages en terres cultivées. En ce qui concerne la séquestration du carbone, les catégories concernées sont les terres forestières et les produits ligneux récoltés. Les

[14] Projection démographique 2020.
[15] 30,1% sur les dix dernières années, et nouveau doublement de la population dans un horizon de 15 à 20 ans (FNUAP).
[16] En 2020, 61% de la population totale avait moins de 25 ans. Si les tendances se confirment, elle comprendra 56% de moins de 25 ans en 2030. Les moins de 25 ans constituant la principale demande en éducation, l'extrême jeunesse de la population laisse présager une forte pression sur le système éducatif du pays lors des dix prochaines années.
[17] La moyenne d'une exploitation familiale actuelle est en dessous de 0,5 ha.
[18] En 2021, le pays comptait environ 128.000 déplacés internes, dont la grande majorité en raison de catastrophes environnementales.
[19] CIRAD-FAO-EU. 2021 Diagnostic rapide des systèmes alimentaires au Burundi
[20] https://databank.worldbank.org/metadataglossary/world-development-indicators/series/AG.LND.AGRI.K2
[21] ISTEEBU-Septembre 2017, Annuaire des statistiques agricoles du Burundi : Edition 2016
[22] CIRAD, FAO, Union Européenne, 2021 « Diagnostic rapide des systèmes alimentaires au Burundi »
[23] Résultats de recherche de la FABI, sur les parcelles dites de Wischmeier

absorptions totales ont été réduites de 40,15% entre 2005 et 2010, et de 32,8% entre 2010 et 2015. Cela est dû à la déforestation massive et à la conversion des terres observée depuis 25 ans.
13.1.1.1.

E. Contexte politique

14. Après la crise de 2015 et les tensions politiques qui en ont découlé, l'élection du président Ndayishimiye en 2020 a été marquée par une priorité claire : mettre l'accent sur la bonne gouvernance, la redevabilité et le renforcement institutionnel ainsi que le renforcement de la gouvernance démocratique, repris dans les objectifs du document "Vision Burundi Pays Emergent 2040 - Pays Développé 2060".
15. La promotion de la participation citoyenne, du dialogue et de la concertation dans le document « Vision Burundi Pays Emergent 2040 - Pays Développé 2060 » et dans le Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique (PNCP-SS-PCE) témoigne d'une certaine ouverture vers les Organisations de la Société Civile (OSCs), la promotion de la redevabilité et une gestion des ressources et services publics efficaces.
16. Le redécoupage administratif qui sera mis en œuvre pour les élections de Juin 2025 se présente comme une opportunité d'appuyer la priorité gouvernementale en matière d'élargissement du rôle des collectivités locales, dont les moyens restent limités.

F. Contexte sociétal

17. L'indice d'inégalité de genre de 2022 place le pays à la 127e place sur 191. L'indice de fécondité baisse ces dernières années, mais reste élevé (4,9 enfants par femme), pendant d'un faible taux de prévalence de la contraception (30%).
18. Dans un contexte de pression démographique élevée où leur droit à la terre ne leur est pas garanti légalement, les femmes continuent à faire l'objet d'inégalités sociales et économiques de manière structurelle. Les populations dans des situations de vulnérabilité accrue, telles que les femmes cheffes de ménage, les mères adolescentes, les personnes avec handicap, ou encore les personnes déplacées, restent sujettes à des formes de stigmatisation et des violences physiques et sexuelles.
19. La participation des femmes dans la sphère politique reste très faible, particulièrement au niveau collinaire, bien que les lois garantissent la participation politique des femmes à 30% à l'Assemblée Nationale et au Sénat. La question de l'égalité de genre peine à se frayer un chemin dans l'agenda institutionnel. Les violences basées sur le genre, morales et physiques, restent importantes et demeurent tabou.

2.2. Justification, alignement et leçons apprises

20. Ce projet s'inscrit dans le programme conjoint des Nations Unies d'appui à la transformation des systèmes alimentaires au Burundi. Il contribue au Résultat Stratégique 1 du Plan-Cadre de Coopération pour le développement durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies « D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables ». Il contribue également au Résultat Stratégique 5 « D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de meilleures pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et des systèmes de préparation et de réponse aux chocs d'origines naturelle et humaine ».

21. Il appuiera les efforts du gouvernement du Burundi pour matérialiser ses engagements contenus dans (i) sa Feuille de route sur la transformation des systèmes alimentaires dans le pays présenté

au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en septembre 2021 à New York et dans (ii) le Compact Alimentation et agriculture du Burundi présenté au Sommet de Dakar 2 « Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience » en janvier 2023. Le Compact National sera exécuté sur la période de 2023 à 2028. Les filières qui ont été retenues sont : le Maïs, le Riz, le Porc et la volaille.

22. La feuille de route sur la transformation des systèmes alimentaires fait référence au programme d'alimentation scolaire endogène initié en 2013. La vision du Gouvernement est d'« assurer que tous les enfants scolarisés jouissent d'une bonne santé nutritionnelle nécessaire à l'apprentissage grâce à la fourniture d'une alimentation complémentaire saine et équilibrée dans les écoles, préparée avec des produits exclusivement locaux et respectant les normes nutritionnelles afin que la faim ne constitue pas une barrière à l'éducation » (Politique Nationale d'Alimentation scolaire-PNAS). En effet, des preuves rigoureuses provenant de plusieurs pays ont montré que les programmes d'alimentation scolaire améliorent la nutrition, la scolarisation, l'apprentissage et les capacités cognitives (Programme alimentaire mondial, 2021a).

23. D'après les données récentes du PAM (mai 2022), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), en partenariat avec le gouvernement du Burundi, fournit quotidiennement des repas et des collations nutritifs à plus de 660 000 écoliers (331 572 filles et 331 570 garçons) dans 873 écoles (mai 2022) à travers le programme d'alimentation scolaire (HGSF)[24]. Actuellement, le modèle d'alimentation scolaire du Burundi est basé sur un modèle d'approvisionnement centralisé, où le PAM achète de la nourriture et la livre aux écoles. Les repas comprennent une combinaison d'aliments importés et locaux tels que des céréales, des haricots et des pois et les parents contribuent en fournissant de l'eau, du bois de chauffage et quelques légumes et en préparant les repas à tour de rôle. Le Gouvernement et le PAM travaillent à la mise à échelle d'un modèle d'approvisionnement décentralisé. Ainsi, les coopératives des petits exploitants et de PMEs de transformation agro-alimentaire qui seront ciblées par le projet conjoint pourront commercialiser leurs produits à travers les achats locaux décentralisés pour le programme national d'alimentation scolaire. Le marché institutionnel stable de l'alimentation scolaire contribuera ainsi aussi bien à la transformation des systèmes alimentaire et d'éducation.

24. Ce projet s'aligne également avec la vision « 2040 du Burundi émergent sans faim ni pauvreté, 2060 pays développé ». Le Plan National de Développement (PND) place également le développement de l'agriculture, de l'élevage et le renforcement de la sécurité alimentaire comme un des piliers pour dynamiser les secteurs porteurs de croissance[25]. Le Chef de l'Etat avait notamment conclu le Forum National du Développement économique présentant la Vision 2040-2060 en annonçant l'organisation d'Etats Généraux portant sur l'agriculture, la nutrition et l'environnement. L'Orientation 1 du PND fait référence à « Dynamiser les secteurs porteurs de croissance », notamment son Axe 1 "Développement de l'agriculture, élevage et renforcement de la sécurité alimentaire". La mise en œuvre du Programme National d'Adaptation (PNA,2019)[26] et de la Contribution Déterminée Nationale (CDN,2020) du Burundi est également une référence dans le cadre de cette intervention.

25. Pour la recherche de cohérence avec des acteurs tiers ce projet capitalise sur les publications du CGIAR qui collabore avec les centres de recherche nationaux et régionaux, d'organisations de la société civile, d'universités, d'organisations de développement et du secteur privé , et autres

[24] https://medium.com/world-food-programme-insight/feeding-the-future-the-smart-way-in-burundi-f4b910335b76

[25] Présidence de la République du Burundi (2018) : Plan National De Développement du Burundi : PND Burundi 2018-2027

[26] https://publicpartnershipdata.azureedge.net/gef/PMISGEFDocuments/Climate%20Change/Burundi%20-%20Climate%20Change%20Enabling%20Activity%20%28Additional%20Financing%20for%20Capacity%20Building%20in%20Priority%20Areas%29/NAPA%20Final%20Report.pdf

instituts qui travaillent sur des recherches sur les volets visant à réduire la pauvreté rurale, à accroître la sécurité alimentaire, à améliorer la santé et la nutrition humaines, la gestion durable des ressources naturelles et le changement climatique.

26. Le projet s'aligne aussi à la Politique Nationale genre au Burundi 2012-2025 surtout à l'orientation stratégique 3/ Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie qui met l'accent sur (i) le renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production, à la technologie et au crédit, (ii) le renforcement de leurs compétences sur les plans technique et professionnel ainsi qu'au niveau de la planification et de la gestion, (iii) le renforcement des connaissances des femmes sur les secteurs porteurs, les marchés nationaux et régionaux, les normes commerciales, les procédures douanières, les incidences de la mondialisation et les financements accessibles.[27]

27. En s'alignant sur le plan d'action national (2017-2021) pour la mise en œuvre de la résolution 1325, relative aux femmes et à la paix et la sécurité, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le projet pourra contribuer (i) à la prévention des conflits spécialement les conflits fonciers à travers le réseau des femmes actrices de paix et de dialogues "Abakanguriramahoro" mise en place par ONU Femmes et implanté dans les provinces et communes d'intervention du projet jusqu'à la colline (ii) Participation aux processus de décision surtout en lien avec les questions de gestion des risques de catastrophes et (iii) de Relèvement économique en prenant en compte des besoins particuliers des femmes et des filles rapatriées, déplacées internes et la communauté hôte en vue d'un relèvement économique[28].

28. Il s'inscrit également dans la continuité de l'intervention concertée entre le Gouvernement du Burundi et le Royaume de Belgique au travers d'un Programme Multi acteurs du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) dans les provinces de Ruyigi et Cankuzo (2013-2018).

 Ce programme a enregistré des succès et bonnes pratiques qui méritent d'être soulignées : (i) expérience pratique de coordination unique d'un programme multi acteurs des interventions gérées par 6 partenaires en mettant en œuvre une pléthore d'arrangements opérationnels sur terrain, ; (ii) exemple pratique de synergies et complémentarité sur terrain, (iii) renforcement mutuel des capacités et compétences entre les acteurs locaux et internationaux, (iv) promotion des relais communautaires comme stratégie d'appropriation et de durabilité.

 Parmi les leçons apprises du programme FBSA, nous avons retenu celles-ci : (i) un bon choix des partenaires du programme : mêmes statuts, des approches similaires et complémentaires, des procédures de gestion similaires, des façons de faire convergentes et une même vision du programme. (ii) une bonne composition des comités de pilotage qui garantit la représentation des bénéficiaires dans les réunions de pilotage et dans toutes les activités de grande envergure menées dans la zone du projet. (iii) une approche participative qui engage les bénéficiaires, l'administration technique et politique, un rôle cadre des projets, (iv) un niveau de décentralisation effectif pour faire fonctionner les cadres de concertation sur terrain, (v) du temps suffisant permettant la flexibilité et les modifications stratégiques nécessaires pour ne pas précipiter le rythme des changements, (vi) une bonne stratégie / plan de communication.

29. Le programme adoptera une approche intégrée et holistique, qui emmènera les agences à contribuer, chacune dans son domaine, au renforcement des systèmes alimentaires créateurs d'emplois et de filets sociaux qui répondent à l'ambition affichée du Burundi de faire reposer sa

[27] Politique Nationale Genre au Burundi 2012-2025

[28] Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité , plan d'action National 2022-2027.

croissance économique sur une agriculture modernisée, ainsi qu'au développement rural et à la résilience du système et des populations aux chocs.

30. L'approche intégrée permettra de réduire la fragmentation des interventions à travers une convergence géographique et thématique (verticale et horizontale), qui contribuera à atteindre un d'impact positif et tangible sur les systèmes alimentaires et sur leur influence dans la vie des populations ciblées. L'approche intégrée permettra aussi plus de synergie dans les partenariats et dans la mobilisation conjointe des ressources nécessaires.

31. Bien que le ciblage du projet soit centré sur les chaînes de valeur du maïs, d'arachide, et de haricot bio fortifié, les opportunités de synergies avec l'élevage, l'aquaculture, l'horticulture, seront exploitées pour diversifier les revenus et améliorer la diète des populations ciblées.

2.3.Le ciblage géographique

32. Les régions naturelles de Buyogoma et Moso ciblées par ce programme conjoint enregistrent des mouvements de populations plus intenses que les autres régions. Il existe un camp de réfugié et un camp de transit des rapatriés/retournés. Les populations qui retournent dans leurs zones d'origine nécessitent une réinsertion économique et sociale parmi les communautés-hôtes, attentive à la cohésion sociale. Il existe aussi des mouvements internes vers la région naturelle de Moso de personnes à la recherche de travail ou des terres cultivables, ce qui représente une opportunité.

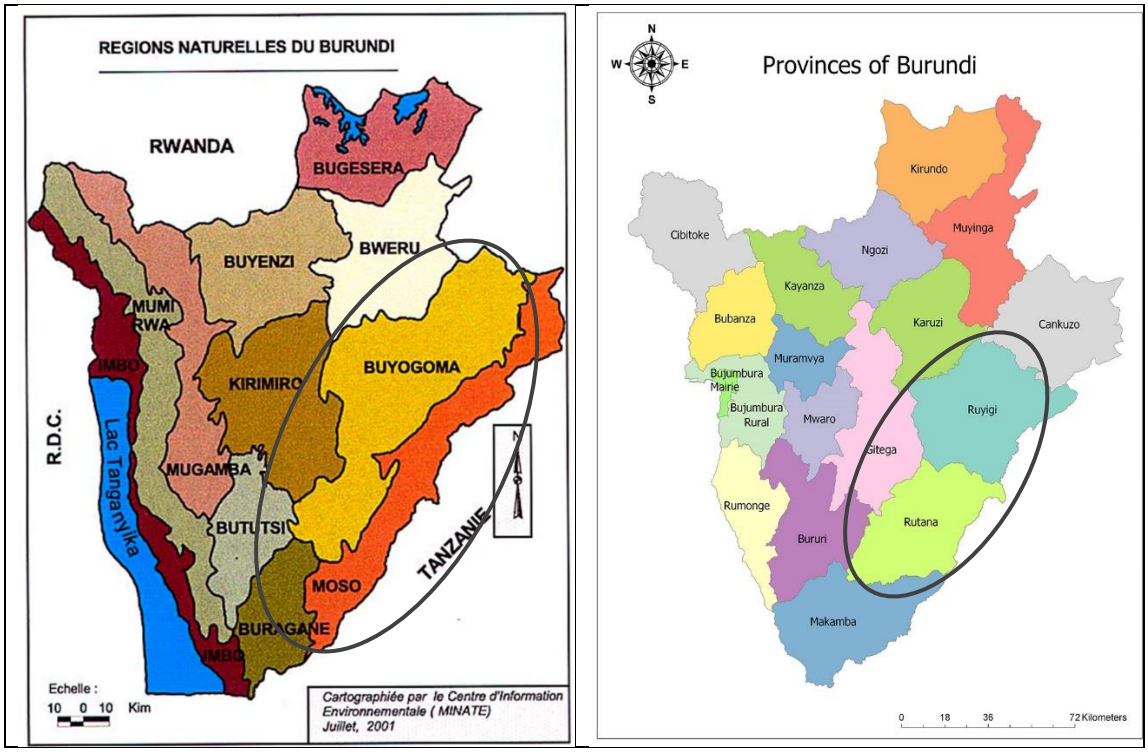
33. Ces régions naturelles font face aux effets néfastes du changement climatique qui affectent les rendements des cultures jusqu'à -60% pendant les années les plus difficiles. C'est l'une des régions naturelles à faible pluviométrie, malgré les opportunités d'irrigation offertes par la présence de plusieurs rivières. De plus, ces régions font face à un faible accès aux intrants et aux nouvelles connaissances par rapport aux autres régions naturelles, bien que les tendances soient en voie d'amélioration. Ainsi, l'utilisation des engrais est limitée dans les provinces de Rutana et Ruyigi. Alors que la moyenne nationale était de 1200 tonnes/saison en 2016, la moyenne de ces trois provinces était de 450 tonnes/province. De même, 95% des ménages utilisent des semences non améliorées. En 2017, l'encadrement était faible avec une moyenne nationale de 32% des ménages encadrés alors que 16% des ménages étaient encadrés dans les provinces de Cankuzo, Ruyigi et Rutana. Cela démontre que faciliter l'accès aux intrants de production et le transfert des technologies vers les agriculteurs s'avère indispensable.

34. Ces régions présentent des possibilités d'augmenter la productivité par rapport aux autres régions naturelles grâce à leur relativement faible densité démographique, plus d'accès aux terres agricoles et une fertilité relative de la région naturelle de Moso. Bien que ces régions soient vulnérables à l'insécurité alimentaire en cas de déficit de pluies, leurs productions peuvent être excédentaires en cas de fortes précipitations. C'est une des raisons qui ont justifié les interventions dans ces régions notamment l'intervention concertée entre le Gouvernement du Burundi et le Royaume de Belgique au travers d'un Programme Multi acteurs du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire (FBSA) dans les provinces de Ruyigi et Cankuzo. Les interventions du FBSA au Burundi ont été planifiées pour 10 ans mais après les 5 premières années (2013-2018), l'interruption du FBSA n'a pas permis de mettre en œuvre toutes les activités planifiées par les communes cibles. Les acquis de ce projet constituent de bons précédents mais l'étude diagnostic qui est prévue au démarrage du projet permettra de déterminer les communes d'intervention du projet sur base des critères qui seront arrêtés. Cette intervention constitue une opportunité d'exécuter certaines activités non réalisées, notamment celles qui sont focalisées sur les facteurs de productions et la valorisation des chaines de valeur pour une meilleure production et consommation locale. Les

interventions récentes des programmes du FIDA dont PNSADR-IM (Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso) et PROPA-O (le projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD1c) ainsi que d'autres en cours comme le PAIFAR-B (Le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi) et le PRODER (le programme de développement de l'entrepreneuriat rural) prévoient des actions complémentaires dans ces mêmes régions du Moso et du Buyogoma.

35. Des efforts ont été réalisés par le Gouvernement pour électrifier et désenclaver les zones rurales. Mais, certains centres, surtout de la région naturelle de Moso, n'ont pas encore accès à l'électricité et les routes et les voies d'accès nécessitent des réhabilitations. Or, ces infrastructures sont indispensables pour la transformation des produits de récolte et l'accès au marché. En effet l'état des lieux des infrastructures socio-économiques feront objet d'une attention particulière quand l'on saura précisément les communes cibles.

36. Ce projet conjoint recherchera également les synergies et la complémentarité avec le Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel du Secteur Agricole (PAIOSA) mis en œuvre par ENABEL dans les régions du Moso et du Bugusera, sur les volets relatifs à l'amélioration des conditions de production et de mise sur le marché des produits agricoles, ainsi que sur le renforcement de capacités des producteurs et des institutions locales. Le programme Résilience de l'Union Européenne sous la composante TUBEHONEZA, Sécurité Alimentaire et Nutrition, vient de travailler également dans les 2 provinces (Ruyigi et Cankuzo). Ainsi, ce projet conjoint viendrait renforcer les acquis de ce projet antérieur.



2.4. Identification des bénéficiaires

37. L'identification des bénéficiaires se fera selon une approche communautaire et participative afin d'assurer la transparence et éviter les conflits potentiels. Elle aboutira à un mapping des zones

ciblées d'intervention du projet et se déroulera en plusieurs étapes : (i) sensibilisation et information sur la nature de l'intervention (ii) recensement des ménages et groupements intéressés par le projet (iii) validation des bénéficiaires selon les critères établis.

38. Le programme conjoint cible 12 000 ménages agricoles à revenus faibles et vulnérables aux chocs climatiques. Une attention particulière sera donnée aux femmes chef de ménages, et aux groupements à majorité composés de femmes et de jeunes.

3.DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Objectifs et Produits du Projet conjoint

39. Au travers ce projet conjoint, le Système des Nations Unies a pour **objectif général de s'assurer que les petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, dans les zones ciblées par le projet, sont économiquement autonomes et résilients dans un contexte de changement climatique et de divers chocs exogènes.** Ses **objectifs spécifiques** sont de quatre ordre :
 1. Renforcer l'accès aux ressources et aux facteurs de production durables et sensibles à la nutrition pour les populations des zones couvertes par ce projet d'ici 2026.
 2. Renforcer l'accès des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux mécanismes innovants de financement.
 3. Renforcer l'accès des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents.
 4. Renforcer les compétences et les institutions locales pour un pilotage et une gouvernance efficace des systèmes alimentaires durables et inclusifs au Burundi.

40. Pour atteindre l'impact voulu, les aspects transversaux seront intégrés dans chaque résultat : (i) l'environnement, (ii) l'adaptation aux changements climatiques, (iii) l'inclusivité du genre, (iv) l'utilisation de technologies innovantes et vertes, (v) l'appui à la recherche, (vi) la redevabilité auprès des bénéficiaires à tous les niveaux, et (vii) la sensibilité des interventions à la nutrition et l'innovation.

41. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

EFFETS	**Produits**
Effet 1 : Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, et d'autres acteurs aux chaines de valeur agricoles, aux ressources et aux facteurs de production durables et sensibles à la nutrition	**Produit 1.1**: Appui au secteur semencier : Les capacités du secteur semencier sont renforcées pour la production de semences de première génération de variétés résistantes aux aléas climatiques.
	Produit 1.2: Infrastructures et services de production agricole : Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux infrastructures agro-pastorales de base et aux services de vulgarisation de qualité, y compris à travers les Champs Ecoles des Producteurs (CEP) et à travers un meilleur accès à l'information et aux techniques agricoles innovantes.
	Produit 1.3: Système de gouvernance foncière sensible au genre et leadership féminin: Des systèmes de gouvernance foncière locaux et leadership féminin sont renforcés pour promouvoir l'accès des femmes à la terre et a d'autres facteurs de production.

	Produit 1.4: Adaptation au changement climatique : Les petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes ont accès aux des services qui peuvent leur permettre de mieux gérer anticipativement les risques et les impacts du changement climatique et d'entreprendre des actions d'atténuation.	
Effet 2 : Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux mécanismes innovants de financement	**Produit 2.1**: Accès aux services non financiers et financiers : Les organisations ou groupements de petits exploitants agricoles et autres acteurs des chaines de valeurs ont accès aux services non financiers et financiers innovant et adaptés à leurs besoins.	
	Produit 2.2: Renforcement des compétences en éducation financière : Les compétences en éducation financière et digitale des femmes sont renforcées.	
Effet 3 : Les petits exploitants agricoles et acteurs des chaînes de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents	**Produit 3.1**: Infrastructures de transformation et de gestion post-récoltes : Les organisations des petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur, y compris les unités de transformation appartenant aux groupes de femmes et jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux unités de transformation et aux systèmes innovants de gestion post-récoltes sensibles au changement climatique.	
	Produit 3.2: Renforcement des capacités commerciales : Les capacités des petits exploitants agricoles, surtout des femmes et des jeunes, sont renforcées dans la commercialisation des produits alimentaires, l'image de marque, la certification, le marketing et l'emballage.	
Effet 4 : D'ici la fin du projet, les institutions nationales et locales du Burundi impliquées dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la transformation des systèmes alimentaires, y compris le secteur privé, ont des capacités (institutionnelles, techniques, humaines et des systèmes) renforcés pour mieux piloter la gouvernance des systèmes alimentaires résilients et inclusifs.	**Produit 4.1:** Cadre légal : Des lois, politiques et stratégies nationales sont élaborées ou revues et mises en œuvre pour faciliter l'accès des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux ressources productives résilientes au changement climatique.	
	Produit 4.2: Renforcement des capacités nationales : Les acteurs institutionnels à tous les niveaux bénéficient d'un meilleur accès aux compétences, outils et connaissances pour la coordination, la digitalisation, la mobilisation des ressources et le partenariat pour transformer les systèmes alimentaires au Burundi.	

4. THÉORIE DU CHANGEMENT

42. La **théorie de changement** du programme conjoint, toutes choses restant égales par ailleurs, est la suivante :

Si les capacités du secteur semencier sont renforcées pour que les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur y compris les femmes et les jeunes, bénéficient de semences de première génération de variétés résistantes aux aléas climatiques.
Si les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux infrastructures agro-pastorales de base et aux services de vulgarisation de qualité, y compris à travers les Champs Ecoles des Producteurs (CEP) et à travers un meilleur accès à l'information et aux techniques agricoles innovantes.
Si les systèmes de gouvernance foncière locaux et leadership féminin sont renforcés pour promouvoir l'accès des femmes à la terre et à d'autres facteurs de production.
Si les petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes ont accès aux des services qui peuvent leur permettre de mieux gérer anticipativement les risques et les impacts du changement climatique et d'entreprendre des actions d'atténuation.

Alors**, le Système des Nations Unies au Burundi, à travers ce projet conjoint, aura contribué à renforcer l'accès des petits exploitants agricoles aux ressources productives pour des systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique au Burundi d'ici 2025.**

Parce que **l'accès aux ressources productives constituent un levier essentiel pour transformer les systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique afin d'accroitre la sécurité alimentaire au Burundi**

Ensuite ,

Si les organisations ou groupements de petits exploitants agricoles et autres acteurs des chaines de valeurs ont accès aux services non financiers et financiers innovant et adaptés à leurs besoins
Si les compétences en éducation financière et digitale des femmes sont renforcées

Alors**, le Système des Nations Unies au Burundi, à travers ce projet conjoint, aura contribué à renforcer l'accès aux mécanismes innovants de financement pour les petits exploitants agricoles, les organisations ou groupements de petits exploitants agricoles et autres acteurs des chaines de valeurs au Burundi d'ici 2025.**

Parce que **l'accès aux mécanismes innovants de financement constitue un maillon essentiel pour permettre aux petits exploitants et les organisations d'accroitre leurs connaissances, compétences et moyens matériels pour transformer les systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique afin d'accroitre la sécurité alimentaire au Burundi**

Par ailleurs,

Si les organisations des petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur, y compris les unités de transformation appartenant aux groupes de femmes et jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux unités de transformation et aux systèmes innovants de gestion post-récoltes sensibles au changement climatique.
Si les capacités des petits exploitants agricoles, surtout des femmes et des jeunes, sont renforcées dans la commercialisation des produits alimentaires, l'image de marque, la certification, le marketing et l'emballage.

Alors**, le Système des Nations Unies au Burundi, à travers ce projet conjoint, aura contribué à renforcer l'accès aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents pour les petits exploitants agricoles,** les **organisations ou groupements de petits exploitants agricoles et autres acteurs des chaines de valeurs au Burundi d'ici 2026.**

Parce que **l'accès aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents constitue le moteur pour la transformation et la commercialisation permettant aux petits exploitants et les organisations de mieux gérer la phase post récolte pour les systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique afin d'accroitre la sécurité alimentaire au Burundi**

Enfin,

Si les lois, politiques et stratégies nationales sont élaborés ou revues et mis en œuvre pour faciliter l'accès des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux ressources productives résilients au changement climatique.
Si les acteurs institutionnels à tous les niveaux bénéficient d'un meilleur accès aux compétences, outils et connaissances pour la coordination, la digitalisation, la mobilisation des ressources et le partenariat pour transformer les systèmes alimentaires au Burundi.

***Alors*, le Système des Nations Unies au Burundi, à travers ce projet conjoint, aura contribué bâtir les compétences et les institutions locales transparentes capables de piloter la gouvernance des systèmes alimentaires durables et inclusifs au Burundi d'ici 2026.**

***Parce que* le leadership et la gouvernance sont des facteurs essentiels pour transformer les systèmes alimentaires inclusifs et résilients au changement climatique afin d'accroitre la sécurité alimentaire au Burundi**

Impact Attendu : Les populations dans les zones ciblées, surtout les plus vulnérables, bénéficient des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous d'ici 2026

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
Effet 1 : Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, et d'autres acteurs aux chaines de valeur agricoles, aux ressources et aux facteurs de production durables et sensibles à la nutrition								
Produit 1.1: Appui au secteur semencier : Les capacités du secteur semencier sont renforcées pour la production de semences de première génération de variétés résistantes aux aléas climatiques								
A 1.1.1. Appui à l'ISABU22 dans la multiplication des semences et la diffusion du pré base.	FAO	FAO, ISABU	ISABU	ODD1,2,12	1	52,500	52,500	-
A 1.1.2 Appui aux organisations de producteurs et au secteur privé dans la multiplication des semences de base et certifiées.		FAO, ONCCS BPEAE	60 OP/ASS 12 organis. privées	ODD1,2,12	2	18,203	15,797	-
A.1.1.3. Faciliter l'accès des semences certifiées aux groupements et aux petits producteurs à travers l'organisation de foires aux semences.		FAO ONCCS BPEAE	500 ménages 60 OP/Ass	ODD1,2,5,12	2	10,000	45,000	40,000
A 1.1.4. Formation et accompagnement des groupements de petits producteurs dans l'utilisation de bonnes techniques agricoles pour le respect pour l'environnement **= activité adaptation**		FAO, BPEAE	1800 individus 60 CEP	ODD1,2,5,12, 15	2	10,000	15,000	15,500
A 1.1.5 : Faciliter l'accès des groupements et petits producteurs surtout ceux des femmes et filles aux facteurs de productions y compris la terre.		FAO, BPEAE	60 ménages 40 OP/Ass	ODD1,2,12	2	12,750	12,750	-
						Sous-total de 300.000 Euro		
Produit 1.2: Infrastructures et services de production agricole: Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux infrastructures agro-pastorales de base et aux services de vulgarisation de qualité, y compris à travers les Champs Ecoles des Producteurs (CEP) et à travers un meilleur accès à l'information et aux techniques agricoles innovantes								
A 1.2.1 Renforcer l'irrigation gravitaire collinaire et marais **= activité adaptation**	FAO	FAO	4867 ménages	ODD1,2,5,12	1	150,000	150,000	-
A 1.2.2 Réhabilitation des terres dégradées par l'aménagement et la protection des bassins versants, la plantation d'arbres agroforestiers fixatrices d'azote pour la réduction de l'érosion **= activité adaptation**		FAO	1000 ménages	ODD1,2,15	1	125,000	125,000	-
A 1.2.3 Réhabilitation de hangars de stockage		FAO	3600 ménages	ODD1,2,12	2	10,159	15,238	8,889
A 1.2.4 Facilitation accès à des équipements de gestion post récolte.		FAO	3600 ménages	ODD1,2,12	2		10,000	

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
A 1.2.5 Amélioration techniques de stockage, conditionnement et transformation des cultures et de leurs sous-produits, y inclus maintenance.		FAO	120 individus	ODD1,2,12	2	3,896	1,818	
						Sous-total de 600.000 Euro		
Produit 1.3: Système de gouvernance foncière sensible au genre et leadership féminin: Des systèmes de gouvernance foncière locaux et leadership féminin sont renforcés pour promouvoir l'accès des femmes à la terre et a d'autres facteurs de production								
A.1.3.1. Renforcement des capacités et du leadership des communautés locales essentiellement les femmes et filles pour participer dans les activités agricoles sensibles au climat et l'adaptation aux chocs climatiques.	ONU FEMMES	ONU FEMMES, OSCs Ministères sectoriels (Mininter, MINEAGRIE)	60 CEP 60 OP (360 femmes/filles et 240 hommes/ garçons)	ODD1,2,5,10,12,13,15	3	25,000	25,000	20,000
A.1.3.2 Sécurisation des terres : Résolution des conflits fonciers, renforcement des bureaux fonciers communaux, délimitation et certification des terres.		PNUD, ONU FEMMES, OSCs Ministères sectoriels (Mininter et MINEAGRIE)	Réduction de 30% des conflits fonciers, 600 certificats délivrés.	ODD1,5,10,16	1	15,000	15,000	10,000
						Sous-total de 110.000 Euro		
Produit 1.4: Adaptation au changement climatique: Les petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes ont accès aux des services qui peuvent leur permettre de mieux gérer anticipativement les risques et les impacts du changement climatique et d'entreprendre des actions d'atténuation								
A 1.4.1. Accompagnement des petits producteurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles climato-intelligente **= activité adaptation**	FAO	FAO	1800 individus 60 CEP	ODD1,2,5	2	5,000	5,000	5,000
A 1.4.2 Mise en place d'un système innovant de digitalisation agricole qui permet également des formations sur la diffusion d'informations météorologiques, calendriers saisonnières et alerte précoce sur les aléas climatiques **= activité adaptation**		FAO IGEBU	1800 individus 60 CEP	ODD1,2, 10,12, 13,15	1	5,000	5,000	5,000
A 1.4.3. Promotion des foyers améliorés afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des membres des CEP **= activité adaptation**		FAO	3000 ménages	ODD1,2, 13, 15	2	20,000	29,500	20,500
						Sous-total de 110.000 Euro		
Effet 2: Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux mécanismes innovants de financement								
Produit 2.1: Access aux services non financiers et financiers : Les organisations ou groupements de petits exploitants agricoles et autres acteurs des chaines de valeurs ont accès aux services non financiers et financiers innovant et adaptés à leur besoins								

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
A.2.1.1 Sensibilisation et accompagnement des petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes sur l'accès et la gestion du financement climat.	ONU FEMMES	WFP, FAO, ONU FEMMES, UNCDF, OSCs, FNEC, Ministères sectoriels (Mini finance et MINEAGRIE)	60 CEP, 60 OP 12 PME 2160 femmes et filles & 1440 hommes/ garçons	ODD1,2,5,10, 12,13,15	2	20,000	10,000	10,000
A.2.1.2 Mise en place des instruments financiers A.2.1.2.1 Faciliter l'accès au financement des organisations des producteurs et privés opérant dans le secteur de la multiplication des semences de base et certifiées A.2.1.2.2 Faciliter l'accès des groupements et petits producteurs et ceux des femmes/ filles aux facteurs de productions y compris la terre A. 2.1.2.3 Faciliter l'accès des groupements et petits producteurs et ceux des femmes/ filles aux outils de transformation A.2.1.2.4. Faciliter l'accès des producteurs agricoles (OP ou entreprises) aux instruments financiers A.2.1.2.5 Analyser les produits adaptés aux VSLAS et faciliter leur financement	UNCDF	WFP, FAO, ONU FEMMES, UNCDF, Ministères sectoriels (Mini finance, Evironnement et MINEAGRIE, FNEC	• 60 OP et 12 organisations privées • 60 ménages , 40 OP, 12 MMPEs • 60 VSLAs	ODD1,2,5,10, 12,13,15	2	300,000	100,000	50,000
A 2.1.3.Mise en place d'un financement basé sur les prévisions climatiques (FbF)		Banques, FNEC, ministères sectoriels et les agences	12 PMEs 40 OP/Ass 12 MPMEs	ODD 1,5,10,12, 13,15	2	20,000	20,000	10,000
A 2.1.4. Mentorat aux institutions financières pour la gestion de ces lignes de crédit		WFP, FAO, ONU FEMMES, UNDP, Banques, FNEC, Ministères sectoriels (finance, Décentralisation, Environnement, Agricult.	2 banques + FNEC	ODD 1,5,10,12, 13,15	1	40,000	30,000	30,000
A.2.1.5. Etablissement d'un mécanisme de redevabilité et de contrôle citoyen avec les femmes dans la priorisation des investissements		WFP, FAO, ONU FEMMES, UNDP, Banques, FNEC, Ministères sectoriels (finance, Décentralisation, Environnement, Agricult.	360 femmes	ODD 1,5,10,12, 13,15	2	50,000	30,000	20,000

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
						Sous-total de 700.000 Euro		
R1.2 : Les services de Nutrition, SSR et WASH de qualité y compris les pratiques alimentaires saines sont disponibles et renforcés à tous les niveaux								
2.2.1. Education financière, entrepreneuriale et digitale pour les groupements et leurs membres.	ONU FEMMES	ONU FEMMES, UNCDF, FAO, PNUD, PAM, OSCs, Banques, IMFs, Ministères sectoriels (finance, Mininter, MINEAGRIE).	60 CEP 60 OP 12 MPE (396 Femmes et filles 264 Hommes et garçons)	ODD1,2,5,8,10, 12,13,15	3	50,000	30,000	20,000
2.2.2. Sensibilisation et accompagnement des bénéficiaires sur l'utilisation des subventions et des crédits pour une meilleure utilisation dans les pratiques de transformation des systèmes alimentaires		ONU FEMMES, FA PAM, UNCDF, UNDP, OSCs, Banques, IMFs, Ministères sectoriels (finance, Mininter, MINEAGRIE).	60 CEP 60 OP 12 PMEs (2376 femmes et filles et 1584 hommes et garçons)	ODD1,2,5,8,10, 12,13,15	3	40,000	30,000	30,000
						Sous-total de 200.000 Euro		
Effet 3: Les petits exploitants agricoles et acteurs des chaînes de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents								
Produit 3.1: Infrastructures de transformation et de gestion post-récoltes : Les organisations des petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaînes de valeur, y compris les unités de transformation appartenant aux groupes de femmes et jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux unités de transformation et aux systèmes innovants de gestion post-récoltes sensibles au changement climatique.								
A 3.1.1 Formation des coopératives des petits exploitants et des petites unités de transformation et mise à disposition d'outils pour améliorer leur capacité de négociation.	PAM	Concern ; GVC, Gvt	40 Ops (coopératives) 8 unités de transformation	ODD2	2	100,000	60,000	40,000
A 3.1.2 Déploiement de la plateforme digitale (e-commerce) pour renforcer les relations d'affaires entre les acteurs des chaînes de valeur.		PAM	40 Ops (coopératives) 8 unités de transformation	ODD2		100,000	30,000	20,000
A 3.1.3 Réunions de facilitation/dialogue pour l'intégration des coopératives de petits exploitants et des PMEs de transformation agro-alimentaire dans le système d'achats décentralisé des denrées alimentaires (dans le cadre du Progr. Nat. d'Alimentation Scolaire)		PAM, Concern ; GVC, Gvt	40 Ops (coopératives) 8 unités de transformation	ODD2	3	30,000	10,000	10,000
A 3.1.4 Appui aux coopératives des petits exploitants et de PMEs de transformation agro-alimentaire pour la commercialisation de leurs			40 Ops (coopératives) 8 unités de transformation	ODD2	2	100,000	60,000	40,000

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
produits à travers les achats décentralisés pour le programme national d'alimentation scolaire **= activité adaptation**								
A 3.1.5 Accompagnement des PMEs dans les processus de certification et d'assurance qualité de leurs produits pour répondre aux normes des produits alimentaires/ CODEX Alimentarius **= activité adaptation**		BBN, CNTA, Mineagrie, Minicommerce	40 Ops (coopératives) 8 unités de transformation	ODD2, 17	2	150,000	100,000	50,000
						Sous-total de 900.000 Euro		
Produit 3.2: Renforcement des capacités commerciales: Les capacités des petits exploitants agricoles, surtout des femmes et des jeunes, sont renforcées dans la commercialisation des produits alimentaires, l'image de marque, la certification, le marketing et l'emballage.								
A 3.2.1 Renforcement des capacités et sensibilisation des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et filles sur les bonnes pratiques de production, transformation et commercialisation des produits climato-sensibles **= activité adaptation**	ONU FEMMES	WFP, FAO, UNCDF, UNDP, OSCs, Ministères sectoriels (Mini commerce, MINEAGRIE).	60 OP 60 CEP 12 PMES (396 femmes et filles 264 hommes et garçons)	ODD1,2,5,8,9,10,12, 13	2	40,000	40,000	20,000
A.3.2.2 Renforcement des capacités des producteurs principalement les femmes sur le processus labélisation et d'accès au marché des produits de bénéficiaires de crédits et de subventions basées sur les performances climatiques **= activité adaptation**		WFP, FAO, UNCDF, UNDP, OSCs, BBN, CNTA, Ministères sectoriels (Mini commerce, MINEAGRIE).	60 OP 60 CEP 12 PMES (396 femmes et filles 264 hommes et garçons)	ODD1,2,5,8,9,10,12, 13	2	40,000	40,000	20,000
						Sous-total de 200.000 Euros		
Effet 4. D'ici la fin du projet, les institutions nationales et locales du Burundi impliquées dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la transformation des systèmes alimentaires, y compris le secteur privé, ont des capacités (institutionnelles, techniques, humaines et des systèmes) renforcés pour mieux piloter la gouvernance des systèmes alimentaires résilients et inclusifs.								
Produit 4.1: Cadre légal: Des lois, politiques et stratégies nationales sont élaborés ou revues et mis en œuvre pour faciliter l'accès des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux ressources productives résilients au changement climatique.								
A. 4.1.1. Mise en place guichet unique pour accélérer le mécanisme d'obtention de labélisation - **chef lieux des 2 provinces**	PNUD	PAM Ministère du Commerce MINEAGRIE, BBN, CNTA	20 Opérateurs économiques PMEs	ODD8,9,12	1	10,000	50,000	10,000
A. 4.1.2. Réglementation de la fiscalité communale et renforcement du contrat entre porteurs de projets et autorités locales		MININTER Finances	Ministère de 'Intérieur	ODD 17	1	20,000	10,000	5,000

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
		OBR	4 communes régions Buyogoma et Moso 40 coopératives/PME					
A.4.1.3. Renforcement d'instruments d'investissement communal tenant compte du PNA et de la CDN		Agences UN, MEAE,FONIC OPBE, IGEEBU Services techniques provinciaux de l'agriculture et élevage	4 communes des régions Buyogoma et Moso	ODD 1,2,3,7,12,13,14,15	1	30,000	20,000	10,000
A. 4.1.4. Mise à jour le cadre légal pour opérationnaliser la politique nationale foncière sensible au genre – **niveau national (MINEAGRI, Commission Nationale Foncière)**		MINEAGRIE, Commission Nationale Foncière	12.000 ménages	ODD1,2,10,16	2	15,000	15,000	5000
						Sous-total de 200.000 Euro		
Produit 4.2: Renforcement des capacités nationales : Les acteurs institutionnels à tous les niveaux bénéficient d'un meilleur accès aux compétences, outils et connaissances pour la coordination, la digitalisation, la mobilisation des ressources et le partenariat pour transformer les systèmes alimentaires au Burundi.								
A 4.2.1 Appui à la coordination, capitalisation des connaissances et mobilisation des ressources – **niveau provincial et national**	PNUD	Agences UN Partenaires de m.O Ministères partenaires Acteurs communaux de la zone d'action	4 communes Rutana/ Ruyigi - 2 administr. Provinc. Rutana et Ruyigi -2 Bureaux provinc. de l'agric., élevage et environn.	ODD17	1	30,000	70,000	30,000
A 4.2.2 Renforcement des capacités du secteur privé y compris les entrepreneuses et coopératives des femmes pour intégrer les mesures d'adaptation au changement climatique **= activité adaptation**		UNWomen, PAM MINEAGRIE, DPAE, OBPE	Administr. Commun. des 4 communes de Rutana et Ruyigi	ODD 3,12,13,14,15	2	40,000	90,000	50,000
A.4.2.3 Capacités de mobilisation des recettes et administration fiscales et budgétisation sensible au genre		MININTER , 4 Communes Administrations, Elues femmes communales et provinciales,Partenaires de mise en œuvre	Administrations communales des 4 communes des régions Buyogoma et Moso (Rutana/ Ruyigi)	ODD8,16	GEM3	20,000	60,000	10,000
						Sous-total de 400.000 Euro		
La Coordination, et le Suivi- Evaluation des interventions conjointes sont assurés								

Activités	Agence Lead	Partenaires dans l'implementation	Bénéficiaires	Cible ODD	Mar-queur Genre	Montant par activité (EUR) par année		
						2024	2025	2026
A.5.1. Etude diagnostic de démarrage pour affiner le ciblage géographique et bénéficiaires en consultation avec les autorités et parties prenantes **+ prise en compte des indicateurs de l'environnement**	PAM		Autorités provinciales, comm., leaders comm. associations de jeunes et femmes	ODD2	2	10,000		
A.5.2. Organiser une visite semestrielle de terrain des responsables d'agences et partenaires (y inclus la DGD)				ODD2	2	5,000	5,000	5,000
A.5.3. Production des instruments de S&E et les baseline				ODD2	2	15,000		
A.5.4. Assurer le suivi, la supervision régulière du projet, les réunions de coordination et des sessions de capitalisation des expériences du projet **+ prise en compte des indicateurs de l'environnement**				ODD2	2	10,000	10,000	10,000
A.5.5. Organiser chaque année, un atelier de planification opérationnelle et un atelier de revue semestrielle						5,000	5,000	5,000
A.5.6. assurer la coordination du Projet et mettre en place de mécanisme de retro-information et des activités de communication			Petits exploitants agricoles	ODD2	2	30,132	30,132	30,132
A.5.8. Evaluation finale du Projet			Interventions du projet					20,000
A.5.9. Etude sur les disparités de genre dans les systèmes alimentaires dans la zone du projet.	ONU FEMMES				3		15,000	
						Sous-total de 210.396 Euro		
						Sous-total de 3.960.000 Euro		

Les informations pour le progrès de la mise en œuvre des activités, l'orientation de la prise de décision stratégique et opérationnelle, la mobilisation des ressources ainsi que la responsabilité envers les bénéficiaires seront produites dans les délais.

4.1. Domaines d'intervention prioritaires

a) Accès aux ressources et facteurs de productions durables et sensible à la nutrition

43. La **disponibilité des semences de qualité** et à un prix accessible pour les petits producteurs dépendent de la capacité du secteur semencier, de la recherche et des acteurs de l'état de prévoir la demande et de planifier la production des diverses semences améliorées et certifiées. A titre d'exemple, l'ISABU a développé des variétés améliorées de maïs et d'autres adaptées aux deux zones agroécologiques favorables à ces cultures[29] ainsi que l'IITA comme les variétés améliorées issues récemment de ces recherches de l'ISABU et adaptées aux zones agro écologiques ciblées :

- Les variétés de maïs (ZM621,605, Elite, …)
- Les variétés de Haricot Bio fortifiées
- Les variétés de riz
- Les variétés d'arachide

Le projet vise l'élargissement de l'utilisation de la fumure minérale et organique, la vulgarisation de nouvelles techniques de décomposition rapide de matières organiques, le compostage et l'agroécologie pour une meilleure utilisation/traitement des déchets et résidus de récoltes.

44. Au niveau d'infrastructures, et compte tenu des potentiels d'irrigation des 2 régions, le projet renforcera **l'irrigation gravitaire collinaire et des marais)**, y compris l'utilisation d'énergie renouvelables (la protection des bassins versants, la **réhabilitation des hangars de stockage** selon les besoins exprimés par les bénéficiaires du projet. Le projet appuiera aussi la promotion de l'énergie propre avec les foyers améliorés.

45. Les initiatives de la recherche sur la gestion durable des ressources seront appuyées, à travers des partenariats spécifiques avec l'ISABU et l'IITA, le MINEAGRIE. Le projet privilégiera l'adoption de l'approche bassin-versant intégré pour la **réhabilitation des terres dégradées et la protection de l'environnement contre les catastrophes naturelles** qui inclura l'agroforesterie, la végétalisation des courbes de niveau, le compostage, l'utilisation des restes du maïs et de l'arachide pour l'alimentation du bétail, et la gestion intégrée des maladies et des ravageurs.

46. Afin d'augmenter la productivité des exploitations, et ainsi l'autonomisation économique des bénéficiaires, le projet soutiendra les efforts des petits exploitants agricoles et leurs organisations coopératives ainsi que le secteur privé pour **améliorer les techniques de stockage, conditionnement et de transformation de ces cultures et de leurs sous-produits**. Il facilitera leur accès aux équipements et aux connaissances pour institutionnaliser une gestion post-récolte plus performante. En particulier, la gestion de l'aflatoxine sera améliorée par la promotion de techniques agricoles appropriées.

[29] ISABU, 2021. Rapport annuel de la recherche sur le soja et l'arachide

47. En plus de la méthode traditionnelle de sa préparation (cuisson simple), le haricot sec peut être transformé ultérieurement pour produire de la farine de haricot et consommé sous forme de bouillie de haricot. Avec l'appui du CIAT/PABRA, les transformateurs de haricot ont été impliqués dans la production de farine de haricot et ce produit a été promu dans les zones urbaines et périurbaines du Burundi. Dans certaines localités telles que Kayanza et Muyinga, la bouillie de haricots est populairement consommée, contribuant à l'amélioration de la nutrition, en particulier pour les enfants de moins de cinq ans. Dans la ville de Bujumbura, la farine composite de haricot traitée par les entreprises émergentes de transformation alimentaire, par exemple, TOTAHARA, KAFLOBE, RENGERUBUZIMA, est de plus en plus consommée par les enfants de moins de cinq ans. Le niveau de consommation augmente en raison du goût et de la valeur nutritionnelle utile des produits. Malgré les bons résultats obtenus, il est nécessaire de continuer à diffuser la technologie pour contribuer à atténuer la malnutrition. Une note d'orientation élaborée et diffusée aux différentes parties prenantes en 2020 a contribué aux résultats percutants de la promotion des haricots bio fortifiés. Les recommandations de la note d'orientation, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, Première Dame du Burundi - à travers l'OPDD Burundi et la Fondation « Umugiraneza » - promettent la consommation de haricot bio-fortifié dans les cantines scolaires en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM).
48. La valorisation des produits de la récolte de l'arachide en particulier leur transformation est importante parce que les produits transformés sont susceptibles d'être plus rentables et attractifs sur le marché par rapport à la vente de noix non transformées. La spécialisation de la production d'arachide permettra de diversifier les utilisations de l'arachide en visant la production de l'huile et de la farine utilisées dans la cuisson et la composition des recettes de nutrition surtout pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, et de l'arachide à bouche. Dans les recherches mener par l'ISABU, il est possible de produire aussi du lait d'arachide.
49. La transformation du riz pour nourrir les hommes et fabriquer d'aliments pour animaux ;

50. Un renforcement des capacités des plateformes provinciales de prévention des risques et de gestion des catastrophes dans les régions ciblées, ainsi que de l'IGEBU, permettra une meilleure surveillance, prévision et évaluation des risques climatiques pour anticiper et réagir aux catastrophes en amont.

51. Le **contrôle de qualité des aliments produits** sera renforcé à travers un appui technique et financier à la BBN pour fournir des services décentralisés efficaces ; les coopératives aussi seront dotées de petits équipements pour le contrôle de qualité afin de commercialiser des produits à des prix rémunérateurs. ONU Femmes travaille déjà avec le CNTA et le BBN dans le suivi et accompagnements des groupements de femmes engagés dans la transformation des produits alimentaires jusqu'à la certification du produit. C'est notamment le cas d'une unité semi-industrielle de Karonda. ONU Femmes contribue également à faciliter la liaison entre les producteurs, les transformateurs, les institutions financières et la recherche du marché pour les produits issus de la transformation. Afin de rendre le projet plus inclusif, un accent particulier sera mis sur l'intégration des différentes catégories de personnes souvent laissées pour compte dans toutes les étapes du processus de transformation des systèmes alimentaires en offrant l'opportunité aux femmes, filles, les jeunes, les Batwa, les albinos, les personnes vivant avec handicap et les autres personnes vulnérables à l'accès et au contrôle des ressources de production, de transformation, de consommation et de commercialisation des produits aussi bien au niveau local, national, régional et même international.

52. Afin de valoriser et diversifier la production et augmenter les revenus, le programme appuiera les **moulins communautaires** à travers les équipements, la formation en gestion nécessaires pour leur permettre de transformer le mais en farine, y inclus la farine enrichie. La commercialisation sera améliorée grâce à une meilleure communication sociale et un circuit d'information efficace entre les meuniers et les boutiquiers/marchands.

b) Accès aux mécanismes de financement innovant

53. Les organisations exécutantes favoriseront le partenariat avec les institutions financières spécialisées pour les femmes et les jeunes ainsi qu'avec le Fonds national pour l'environnement et le changement climatique (FNEC) et le Fonds de financement des activités de prévention des risques et de gestion des catastrophes afin d'établir des instruments financiers et non financier (sous forme d'éducation financière et de sensibilisation) adaptés **aux besoins des petits exploitants agricoles et qui tiennent compte des risques associés aux pratiques d'adaptation.** Le projet mettra en place des instruments financiers adaptés aux groupes cibles du projet à savoir prêts à taux concessionnel, les subventions remboursables à zéro taux d'intérêt, les garanties de portefeuille de crédits, les crédits-achats d'équipements de production et de transformation et les subventions non remboursables sous forme de capitaux d'amorçage ou de relèvement selon la nature des activités et les critères d'éligibilité. Les modalités d'accès au financement seront appliquées aux producteurs agricoles individuel ou collectif, sous forme de coopératives ou de MPMEs selon leurs niveaux de maturité.

55. La nature de l'instrument financier utilisé sera fonction de la nature des projets d'investissements et le niveau de maturité des bénéficiaires.
 - Les petits projets tenus par des femmes, AVECs et jeunes feront l'objet de prêts concessionnels et des crédits-achats d'équipement de production et de transports des denrées vers les unités de transformation et de commercialisation.
 - Les jeunes projets de transformation/stockage/emballage tenus par les jeunes et les coopératives des femmes etc… feront l'objet d'analyse et d'octroi de subventions d'amorçage pour accéder aux prêts garantis au niveau de la BIDF et la BIJE.
 - Les projets plus matures de transformation et de production à grande échelle, portés par des PMEs plus structurés portés principalement par les femmes dans les chaines de valeurs ciblées feront l'objet de financement mixte avec des prêts et des subventions de relèvement au cas où des chocs sont avérés (Covid 19 ou Climatique) et que ces entreprises contribuent de façon substantielle à l'espace fiscal des communes. Selon les besoins en financement de la cible bénéficiaire, il sera convenu avec les établissements financiers, tout en évitant la distorsion du marché financier, la proportion entre subventions et prêts selon la qualité et la nature des projets d'investissement. Des appels à proposition de projets d'investissements selon les tailles et des critères d'éligibilité seront convenus avec les autres partenaires.

56. Ce projet s'appuiera aussi sur des efforts déjà en cours pour relier les groupements et associations des petits producteurs ainsi que les MPMEs évoluant dans le domaine dans les zones ciblées. Les instruments financiers adoptés dans le présent projet soutiendront les activités agro-sylvo-pastorales respectueuses de l'environnement, à forte valeur ajoutée et les créneaux commerciaux qui sont rentables. Les spéculations à soutenir seront aussi déterminées par l'étude préliminaire prévue tout au début du projet. Un renforcement des capacités et un mentorat seront fournis aux groupes de bénéficiaires pour gérer ces lignes de crédit et en tirer profit.

57. A travers ce projet, les organisations d'exécution s'associeront à des initiatives de formation de base en alphabétisation fonctionnelle pour faciliter l'éducation financière et digitale des petits exploitants agricoles, notamment les femmes, les filles, les jeunes ruraux, les batwa, les albinos, les personnes vivant avec handicap et les autres personnes vulnérables afin qu'ils puissent gérer

efficacement les finances de leurs entreprises. Le Projet focalisera aussi sur la sensibilisation et accompagnement des bénéficiaires sur l'utilisation des subventions et des crédits pour une meilleure utilisation dans les pratiques de transformation des systèmes alimentaires. Les modules qui sont actuellement utilisés pour le **renforcement des capacités seront adaptés aux exigences de l'adaptation au changement climatique** et seront traduits en Kirundi afin qu'ils puissent être utilisés même dans les zones rurales.

58. Dans le domaine du climat et de de l'environnement, ONU Femmes dispose d'un instrument dit « Accélérateur pour l'égalité entre les femmes et les hommes » qui vise à favoriser des transitions justes et respectueuses de l'égalité entre les hommes et les femmes vers des économies durables, vertes et bleues, qui protègent la planète pour les générations actuelles et futures, en garantissant l'égalité de participation, de leadership et d'avantages pour les femmes. Il s'efforce de garantir les avantages conjoints de l'égalité des sexes et de l'action en faveur du climat et de l'environnement développement durable et la réalisation de l'agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 1, ODD2, ODD5, ODD7, ODD8, ainsi que les ODD 13, 14 et 15.
59. L'accélérateur pour l'égalité des sexes soutien les femmes et les filles dans toute leur diversité à accéder équitablement au financement de la lutte contre le changement climatique, aux technologies et aux connaissances, ainsi qu'à l'accès et au contrôle des ressources naturelles à des fins de gestion et de protection, notamment en garantissant les droits fonciers.

c) <u>Accès aux marchés rémunérateurs et prévisibles pour le surplus commercialisable</u>

60. Le projet s'appuiera sur le système d'achats des denrées alimentaires auprès des coopératives et du secteur privé mise en œuvre conjointement par le Ministère de l'Education et le PAM dans le cadre du Programme National d'Alimentation Scolaire. Ce système garantira des quotas permettant aux petits exploitants agricoles, notamment les femmes et les jeunes, de commercialiser leurs produits.

61. En outre, grâce à des dialogues avec le secteur privé, le projet s'appuiera sur des initiatives en cours, notamment celle appuyée par le PAM consistant à appuyer et renforcer les capacités organisationnelles, techniques et managériales des minoteries de grande taille ou de taille moyenne de produire de la farine de maïs complète et fortifiée localement répondant aux standards de qualité de l'EAC pouvant servir les écoles bénéficiant du Programme Nationale d'Alimentation Scolaire. En termes d'éducation financière pour les petits exploitants agricoles, l'avantage comparatif d'ONU Femmes est qu'elle dispose d'une expérience avérée. Elle a encadré jusqu'à présent sur terrain plus de 4,000 groupements pour lesquels les membres ont les capacités renforcées en matière d'éducation financière, de gestion des groupements, de mise en place et de fonctionnement des VSLA, de l'élaboration des plans d'affaires, du marketing et de développement et gestion des chaines de valeurs. ONU Femmes accompagne ces groupements par l'octroi des appuis techniques et matériels (moulins, décortiqueuses, ….) mais aussi financiers par des fonds de garantie à travers différentes institutions financières notamment les banques et les microfinances.

62. Les **contrats de livraison à terme** (2 ans, soit 4 saisons culturales), en faveur des petits exploitants agricoles et PME ont un effet catalyseur sur la chaîne de valeur pour l'accès des

agricultrices aux services de vulgarisation, aux intrants de qualité, au financement et aux services de manutention post-récolte.

63. Des efforts sont en cours pour la **numérisation des chaînes de valeur alimentaire** pour amener les producteurs locaux et les acheteurs à développer leur marché par le biais du commerce électronique et d'autres canaux. La **digitalisation du système d'information des prix agricoles** sera renforcée et promue.

d) Appui à la coordination et au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

64. Le Gouvernement jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des interventions du programme. Les activités seront mises en œuvre conjointement avec les ministères clés aux niveaux central et périphérique pour la coordination, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du projet et leur impact sur les bénéficiaires, en utilisant les mécanismes de coordination établis.

65. Afin d'augmenter la redevabilité, les bénéficiaires du programme feront partie du mécanisme de suivi et évaluation, non seulement en tant que répondants aux enquêtes/études, mais à travers la promotion d'une approche participative de planification et de suivi. Le programme instaurera des mécanismes de plaintes et de retour d'information (CFM) pour toutes les activités.

e) Domaine transversal pour tous les effets : Gestion des Ressources Naturelles, Environnement et Adaptation au changement climatique

66. Le programme appuiera les pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que les systèmes de préparation et d'intervention en cas de catastrophes naturelles conformément aux engagements du Burundi au travers du PANA et du CDN. Cela comprendra (i) l'amélioration de la gouvernance environnementale et des mécanismes de gestion durable des ressources naturelles, y compris l'adaptation et les énergies renouvelables, par les institutions nationales et locales ; (ii) le renforcement des capacités des communautés, des institutions nationales et locales à prévenir, anticiper, répondre et s'adapter durablement aux chocs naturels et d'origine humaine ; (iii) et, l'amélioration, au sein des politiques et stratégies des institutions nationales et locales, les mécanismes de coordination, de financement et d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique.

67. Le programme appuiera aussi les initiatives visant à garantir, renforcer et protéger les droits à la terre et l'accès aux services écosystémiques par les groupes vulnérables et marginalisés, y compris les peuples autochtones.

68. Les efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique seront appuyés en fournissant des solutions durables et accélérées à faible émission de carbone et de transformation des moyens de subsistance pour les populations les plus touchées (femmes, jeunes, et peuples autochtones). Ceci est particulièrement important étant donné que le secteur de l'énergie au Burundi est dominé par les sources d'énergie traditionnelles (selon le PND Burundi 2018-2027, 98% de la population burundaise, tant urbaine que rurale, utilise le bois et le charbon de bois comme source d'énergie, principalement pour le chauffage et la cuisine, augmentant ainsi la déforestation). Ces efforts permettront ainsi de répondre aux préoccupations des femmes et filles qui sont principalement les premières à chercher le bois de chauffage et ainsi pourront

gagner un peu de temps pour les autres activités de leur autonomisation économique. L'apprentissage de comment fabriquer les foyers améliorer par les différents groupements y compris ceux des femmes et filles leur permettrait non seulement d'en fabriquer pour elles mais aussi pourrait servir d'une activité génératrice de revenus en les vendant dans les ménages avoisinants ou à d'autres demandeurs.

69. L'approche de masculinité positive incarnée par ONU Femmes sera utilisée afin que les hommes et jeunes garçons champions qui comprennent et soutiennent l'égalité entre les hommes et les femmes dans le contexte de transformation des systèmes alimentaires puissent servir comme agents de changement et participent activement dans la sensibilisation des autres hommes et jeunes garçons à prendre leurs responsabilités pour le bien de leurs familles.

5. ANALYSE DES RISQUES INCLUANT L'ATTÉNUATION DES RISQUES

70. Le tableau suivant montre le risque, la probabilité, l'impact et les mesures d'atténuation.

Risques*	Probabilité	Impact	Sévérité*	Mesures
Risques de Développement				
Démotivation des producteur(trice)s engagées dans le processus de transition	1	3	**3**	Intégration des producteur(trice)s dans des chaînes de valeur valorisant la qualité et dégageant des revenus additionnels, Le respect des critères de ciblage, notamment les aspects inclusifs et transparents dans la sélection des bénéficiaires directs des appuis avec une catégorisation réelle des groupes sociaux conformément aux capacités et accès aux facteurs de production La mise en place d'un système de suivi digitalisé sur base des critères permettra de suivre le processus de transition et de définir graduellement des objectifs réalistes. Échanges entre pairs (CEP), la conception de mécanismes de plainte et de retour d'information. Visites d'échanges.
Résistance vis-à-vis des approches proposées / résistance au changement	3	2	**6**	Approche hands on agile et orientée résultat, Concertation régulière avec les acteurs pour identifier les goulots d'étranglement, Mise en place de plateforme de dialogue et d'échanges d'expérience entre les acteurs du conseil agricole / prise en compte des savoirs paysans, Mise en place d'un dispositif de suivi efficace permettant d'identifier les facteurs favorisant ou limitant les processus d'adoption des innovations
Des chocs internes ou externes poussent le gouvernement à favoriser les importations de denrées vivrières subventionnées pour maintenir les prix à un bas niveau dans les villes,	3	3	**9**	Accompagnement des organisations de producteur (trice)s dans leurs capacités à défendre les intérêts des producteurs, Sensibilisation des consommateur(trice)s et acheteurs intermédiaires sur l'importance de maintenir des chaînes d'approvisionnement durables et de consommer local, En concertation avec les autres Partenaires techniques et Financiers, mener des actions de lobbying à destination des pouvoirs politiques. Lobbying et

				plaidoyer par les faitières au travers la rédaction de notes d'avis destinées aux décideurs
✓ **Risques Opérationnels**				
Les risques liés à l'innovation et les surcoûts liés à des choix respectueux de l'environnement découragent les entrepreneurs à investir dans l'économie verte	3	3	**9**	Campagne de sensibilisation / marketing pour valoriser les productions plus respectueuses de l'environnement Mise en place de facilités de financement / partage des risques.
La durée de l'intervention ne permet pas de mettre en place les infrastructures prévues et les structures de gestion	3	6	**9**	Choix ciblé d'investissements en infrastructures, avec contrôle de qualité. Collaborations étroites avec les acteurs au niveau central / et territoires + collaboration avec intervention gouvernance.
La durée de l'intervention ne permet pas d'assurer un accompagnement suffisant des acteurs et d'atteindre des résultats tangibles en termes d'adoption / appropriation de pratiques durables	2	3	**6**	Choix d'innovations au potentiel confirmé en vue d'une diffusion auprès des producteurs, Choix de méthodologie de diffusion valorisant les savoirs paysans Analyse du potentiel des innovations prenant en compte les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, inclus la pénibilité u travail.
Les attentes des producteurs en termes de résultats sont trop ambitieuses	2	2	**4**	Les objectifs et les résultats potentiels de la collaboration sont définis contractuellement dès le démarrage de l'action.
Risques liés à la non-inclusivité d'accès aux facteurs de production	3	3	9	Sensibilisation et un suivi pour une inclusivité en termes d'accès aux facteurs de production
Le mauvais état des lieux des infrastructures socio-économiques	2	2	**4**	Une attention particulière sera porter sur l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques lors de l'étude de démarrage qui nous informera précisément sur les communes cibles
Investissement non durable en termes de pérennité	1	3	**3**	Le projet contribuera et renforcera la conception, planification et la mise en œuvre en cours des politiques, programmes et systèmes de renforcement des systèmes alimentaires, ainsi que le développement du secteur privé, notamment les marchés et les services financiers La mesure régulière de la rentabilité des unités de production et/ou de valorisation par un suivi régulier depuis le lancement des investissements L'étude de faisabilité pour limiter les pertes Veiller à ce que la planification et la fourniture des appuis correspondent aux capacités réelles des communautés seules ou en association avec les partenaires privés et publics dans une logique gagnant-gagnant pour tous (producteurs & organisations communautaires & secteur privé & public) dans le développement des filières et des plateformes de coopération au niveau provincial et national notamment au niveau des activités de valorisation agricole
✓ **Risques environnementaux**				
Investissement non environnementalement durable	2	2	**4**	La promotion des meilleures pratiques et innovations de l'agriculture sensibles au climat La promotion des énergies alternatives La protection environnementale

** : Echelle de 1 à 4 : 1=très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4= très élevée. Le produit des 2 critères donne la sévérité potentielle du risque*

6. BUDGET INDICATIF

Ce projet conjoint, inscrit dans le **Programme Conjoint des Nations Unies en Appui à la Transformation des Systèmes Alimentaires au Burundi (2023-2027)** sera financé par le biais d'un accord de financement entre le Gouvernement Belge et le Fonds Fiduciaire multipartenaires Burundi (MPTF Burundi), administrant au nom des Organisations des Nations Unies Participantes au programme en cohérence avec les attentes et priorités du Burundi[30].

EFFETS	2023	2024	2025	MONTANT (EUR)	Agence (s) Lead
Effet 1 : Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, et d'autres acteurs des chaines de valeur agricoles, aux ressources et aux facteurs de production durables et sensibles à la nutrition	462.508	522.603	124.889	**1.110.000**	FAO & ONU FEMMES
Effet 2 : : Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux mécanismes innovants de financement	520.000	250.000	170.000	**940.000**	UNCDF & ONU FEMMES
Effet 3 : Les petits exploitants agricoles et acteurs des chaînes de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents	560.000	340.000	200.000	**1.100.000**	PAM & ONU FEMMES
Effet 4. D'ici la fin du projet, les institutions nationales et locales du Burundi impliquées dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la transformation des systèmes alimentaires, y compris le secteur privé, ont des capacités (institutionnelles, techniques, humaines et des systèmes) renforcés pour mieux piloter la gouvernance des systèmes alimentaires résilients et inclusifs.	165.000	315.000	120.000	**600.000**	PNUD
Coordination, Suivi- Evaluation				**210.396**	PAM & ONU FEMMES
TOTAL				**3.960.000**	

Estimation du budget par catégorie UNDG en euros

CATÉGORIES BUDGÉTAIRES UNDG	TOTAUX					
		total par agence				
		PAM	FAO	PNUD	UNCDF	ONUFEMMES
1. Personnel et autres membres du personnel	612 127 €	152 419 €	195 800,00 €	85 000 €	84 414 €	94 494 €
2.Fournitures, matières premières, matériaux	61 379 €	34 700 €	12 610,00 €	- €	14 069 €	
3. Équipement, véhicules et meubles (y compris l'amortissement)	118 636 €	30 000 €	27 500,00 €	20 198 €	28 138 €	12 800 €
4. Services contractuels	491 384 €	100 000 €	175 000,00 €	93 970 €	84 414 €	38 000 €
5.Voyages	189 195 €	50 000 €	49 388,23 €	35 600 €	42 207 €	12 000 €
6. Transferts et subventions aux contreparties	2 021 730 €	616 050 €	424 877,00 €	296 880 €	351 723 €	332 200 €
7. Coûts généraux d'exploitation et autres coûts directs	211 289 €	45 000 €	58 750,00 €	29 100 €	49 241 €	29 198 €
Total des coûts directs	**3 705 740 €**	**1 028 169 €**	**943 925 €**	**560 748 €**	**654 206 €**	**518 692 €**
8. Coûts d'assistance indirects (max.7 %)*	254 261 €	66 831 €	66 075 €	39 252 €	45 794 €	36 308 €
COUTS TOTAUX	**3 960 001 €**	**1 095 000 €**	**1 010 000 €**	**600 000 €**	**700 000 €**	**555 000 €**

Conversion estimée en USD du budget par catégorie UNDG[31]

CATÉGORIES BUDGÉTAIRES UNDG	TOTAUX					
		total par agence				
		PAM	FAO	PNUD	UNCDF	ONUFEMMES
1. Personnel et autres membres du personnel	$ 653 241,95	$ 162 656,68	$ 208 951,49	$ 90 709,28	$ 90 083,52	$ 100 840,97
2.Fournitures, matières premières, matériaux	$ 65 501,64	$ 37 030,73	$ 13 456,99	$ -	$ 15 013,92	$ -
3. Équipement, véhicules et meubles (y compris l'amortissement)	$ 126 604,41	$ 32 015,04	$ 29 347,12	$ 21 554,66	$ 30 027,84	$ 13 659,75
4. Services contractuels	$ 524 388,88	$ 106 716,80	$ 186 754,40	$ 100 281,78	$ 90 083,52	$ 40 552,38
5.Voyages	$ 201 902,90	$ 53 358,40	$ 52 705,54	$ 37 991,18	$ 45 041,76	$ 12 806,02
6. Transferts et subventions aux contreparties	$ 2 157 526,04	$ 657 428,85	$ 453 415,14	$ 316 820,84	$ 375 348,01	$ 354 513,21
7. Coûts généraux d'exploitation et autres coûts directs	$ 225 481,16	$ 48 022,56	$ 62 696,12	$ 31 054,59	$ 52 548,72	$ 31 159,17
Total des coûts directs	**$ 3 954 646,97**	**$ 1 097 229,06**	**$ 1 007 326,80**	**$ 598 412,32**	**$ 698 147,29**	**$ 553 531,50**
8. Coûts d'assistance indirects (max.7 %)*	$ 271 339,14	$ 71 319,89	$ 70 512,88	$ 41 888,86	$ 48 870,31	$ 38 747,21
COUTS TOTAUX	**$ 4 225 986,11**	**$ 1 168 548,94**	**$ 1 077 839,68**	**$ 640 301,18**	**$ 747 017,60**	**$ 592 278,71**

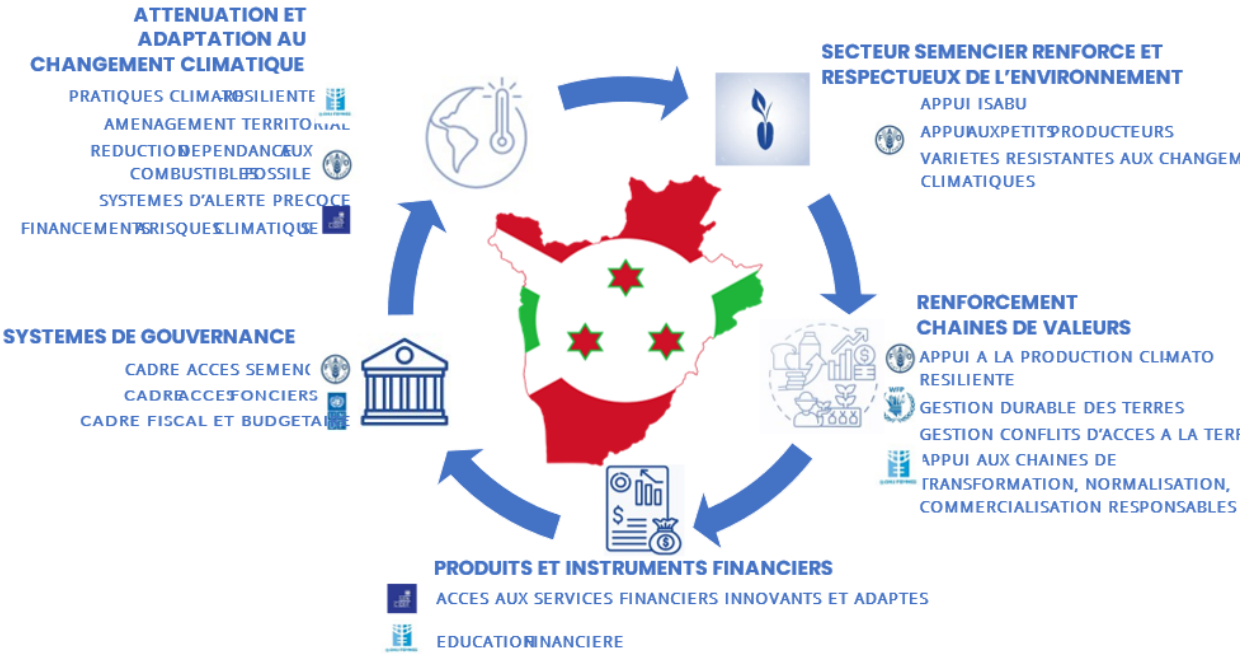
[30] cf document intitulé « Standard Administrative Arrangement for the Burundi MPTF Fund ».

[31] Sells EUR -1,510,000.00 against USD 1,611,423.68 at 1.067168 (UN Spot Rate : 1.067266 Forward Points : -0.000098) Value Date : 26 Jun 2024

7. STRATÉGIE DE GESTION ET DE « SUIVI & ÉVALUATION » DU PROJET

7.1. Complémentarités des agences selon leurs avantages comparatifs dans ce programme-conjoint.

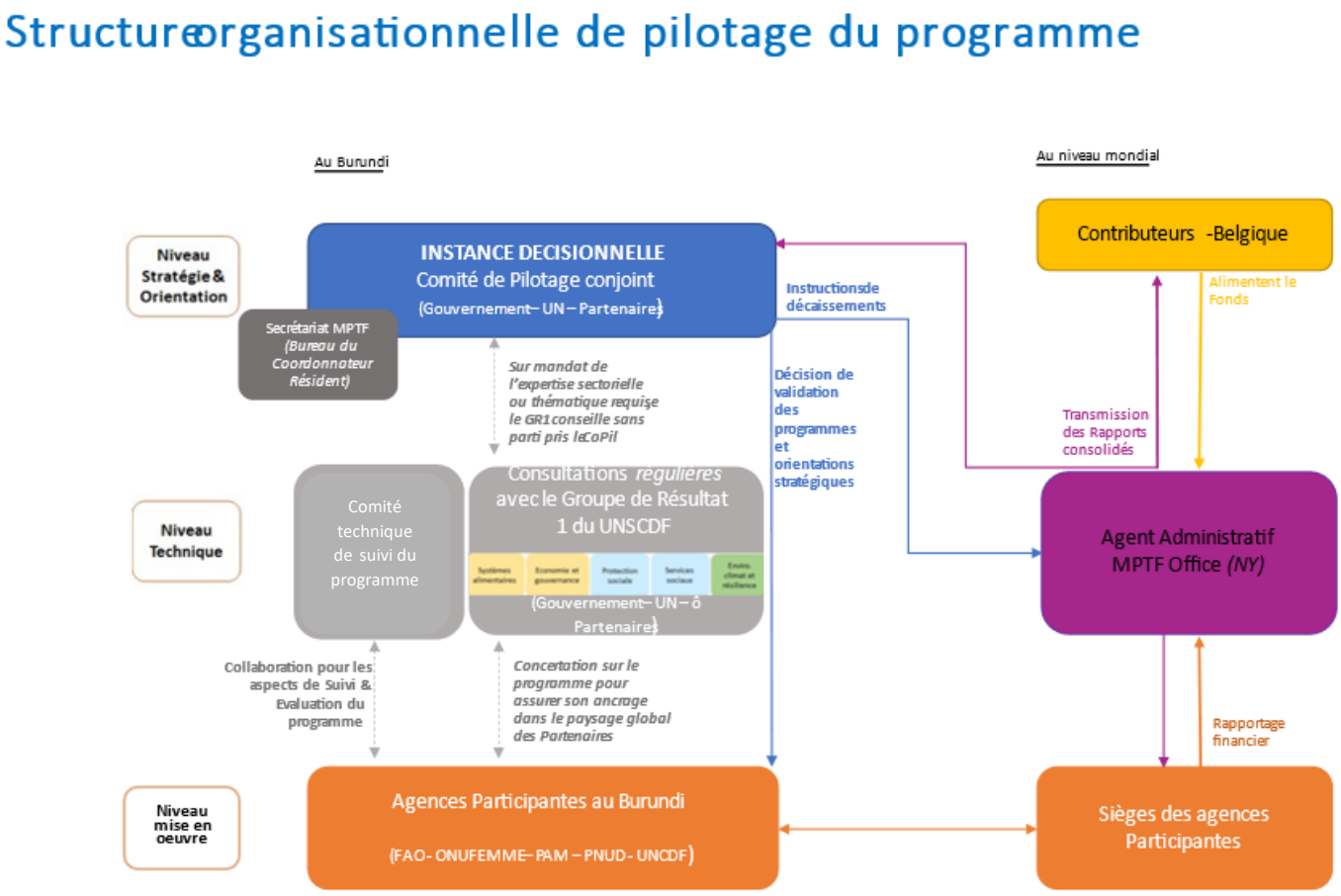
71. Les 5 agences du Systèmes des Nations Unies participantes de ce programme-conjoint opèrent au Burundi depuis plusieurs décennies. Leurs avantages comparatifs respectifs sont complémentaires et visent à assurer une approche multisectorielle et multidisciplinaire tout en renforçant la concertation entre les acteurs.



Complémentarités des agences selon leurs avantages comparatifs dans ce programme-conjoint.

72. La collaboration entre les Agences Participantes sera coordonnée par le PAM (co-lead FAO) pour s'aligner à la structure prévalant dans la Gouvernance du Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable (UNSCDF 2023-2027), notamment pour le Résultat Stratégique 1 (Systèmes Alimentaires).

7.2. Mécanisme de financement et pilotage du programme-conjoint



Ce schéma résume la stratégie de gestion et suivi applicable à ce programme. Les Fonds alloués par la Belgique transitant par le fonds fiduciaire multipartenaires du Burundi afin de permettre un effet catalytique par une mise à l'échelle et la réception de fonds d'autres contributeurs. Le Comité de Pilotage, organe décisionnel du fonds fiduciaire est tripartite et prévoit la concertation du Gouvernement, du système des Nations Unies et des autres Partenaires pour le pilotage des programmes financés. Des consultations régulières du Comité de Pilotage avec des experts techniques et sectoriels sont prévues. Dans le cadre de ce programme, ces concertations incluront les Partenaires participant aux réunions du Groupe de Résultat 1 (Systèmes alimentaires) des Nations Unies ce qui permettra également d'assurer une prise en compte du paysage global des partenaires œuvrant dans la même thématique au Burundi.

73. Ce programme financé par le Royaume de Belgique est conçu pour contribuer à l'atteinte du Résultat Stratégique 1 du Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies (UNSCDF 2023-2027[32]) visant à ce que « D'ici 2027, les populations du Burundi bénéficient de systèmes alimentaires inclusifs et durables ». Afin donner à ce programme une possibilité ultérieure de mise à l'échelle par les contributions d'autres Partenaires au Développement, il sera financé au travers du **Fonds**

[32] https://burundi.un.org/fr/231703-plan-cadre-de-coop%C3%A9ration-pour-le-d%C3%A9veloppement-durable-entre-le-gouvernement-du-burundi-et

Fiduciaire Multipartenaires du Burundi[33], mis en place conjointement par le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies en 2021.

74. Ce fonds fiduciaire multipartenaire est géré par un Comité de Pilotage tripartite (Gouvernement – Système des Nations Unies – Partenaires au Développement). Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le Ministère ayant la Coopération Internationale (Affaires Etrangères) dans ses attributions. Le Comité de Pilotage Conjoint est composé de plusieurs membres (liste non exhaustive), représentés comme suit :
 - Le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burundi ;
 - Un Représentant du Ministère en charge de la Coopération Internationale responsable des Affaires Multilatérales (Affaires Etrangères) ;
 - Un Représentant du Ministère en charge de la Planification (Finances) ;
 - Un Représentant du Ministère de l'Intérieur ;
 - Deux Représentants des Agences du Système des Nations Unies (sur principe rotatoire);
 - Deux représentants des donateurs présents dans le pays et contribuant au fonds (sur principe rotatoire).

 Le Comité de Pilotage est appuyé par un secrétariat logé au Bureau du Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Burundi.

75. **Le Comité de Pilotage du Fonds Fiduciaire en constitue l'organe décisionnel.** Les responsabilités du comité de Pilotage Conjoint sont les suivantes :
 - Fixer, valider et ajuster de manière régulière les orientations stratégiques du Fonds ;
 - S'assurer de la bonne gestion du Fonds selon les règles de procédures établies ;
 - Mener une revue finale des propositions de financement pour approbation et autorisation de décaissement ;
 - Valider les revues périodiques des projets/programmes financés ;
 - S'assurer que les informations sur les activités du Fonds sont disséminées auprès des parties prenantes, y compris les Ministères sectoriels et les contributeurs.

76. Le MPTF Office, logé au PNUD à New York, est **l'Agent Administratif** qui assure le mandat fiduciaire des fonds reçus par les Contributeurs. Ces tâches comprennent ce qui suit :
 - Recevoir des contributions de donateurs qui souhaitent apporter un soutien financier au Fonds en signant le SAA ;
 - Administrer les fonds reçus, conformément au MOU[34] et au SAA[35], y compris les dispositions relatives à la liquidation du compte du Fonds et aux questions connexes ;
 - Sous réserve de la disponibilité des fonds, décaisser ces fonds à chacune des ONUP conformément aux décisions du Comité de Pilotage Conjoint, en tenant compte du budget défini dans le document programmatique approuvé ;
 - Consolider les états financiers et les rapports, sur la base des soumissions fournies à l'agent administratif par chaque organisation des Nations Unies participant et soumettre les états et rapports financiers consolidés et les rapports d'avancement narratifs consolidés fournis par le Bureau du Coordonnateur résident à chaque

[33] https://mptf.undp.org/fund/bdi00

[34] Accord contractuel entre l'Agent Administratif et les agences participantes (ONUP)

[35] Accord contractuel entre les contributeurs du Fonds et l'Agent Administratif

donateur qui a contribué au Compte du Fonds, ainsi qu'au Comité de pilotage Conjoint ;

- Fournir un rapport final, y compris une notification indiquant que le Fonds a été achevé sur le plan opérationnel ;
- Débourser des fonds à toute organisation des Nations Unies participante pour tout coût supplémentaire des tâches que le comité de pilotage peut décider d'allouer conformément à ce mandat.

77. Le Comité de Pilotage désignera un comité technique conjoint qui suivra la mise en œuvre du programme. Ce comité technique de suivi sera le plus inclusif possible et prévoira au minimum la participation de :
 - Toutes les agences participantes
 - Tous les ministères sectoriels et institutions nationales concernés
 - Tous les Partenaires de mise en œuvre collaborant avec les agences participantes
 - Tous les Contributeurs du programme

 Afin d'encourager l'inclusivité, la cohérence et la coordination programmatique, ce comité prévoira d'inclure à ses réunions, chaque fois que cela est pertinent :
 - Des représentants de la société civile
 - Des représentants du secteur privé
 - Tout autre partenaire travaillant dans les mêmes domaines d'intervention
 - Tout bailleur finançant des activités similaires.

 Les comité technique de suivi du programme sera coprésidé/coleadé par l'agence-participante ayant en charge la coordination du programme (le PAM), et le ministère sectoriel principalement concerné par les activités du programme (le Ministère de l'Environnement, Agriculture et de l'Elevage).
 Le comités technique de suivi se réunira au minimum une fois par trimestre.

78. Les contributions au Fonds peuvent être acceptées de la part de tout État membre des Nations Unies ou d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, ou de sources privées, y compris le financement philanthropique. Les donateurs qui souhaitent apporter un soutien financier au Fonds signeront un SAA avec l'Agent Administratif (MPTFO), lequel précisera les orientations et permettra au Comité de Pilotage d'administrer les fonds reçus, conformément à cet accord, y compris les dispositions relatives à la liquidation du compte du Fonds et aux questions connexes.

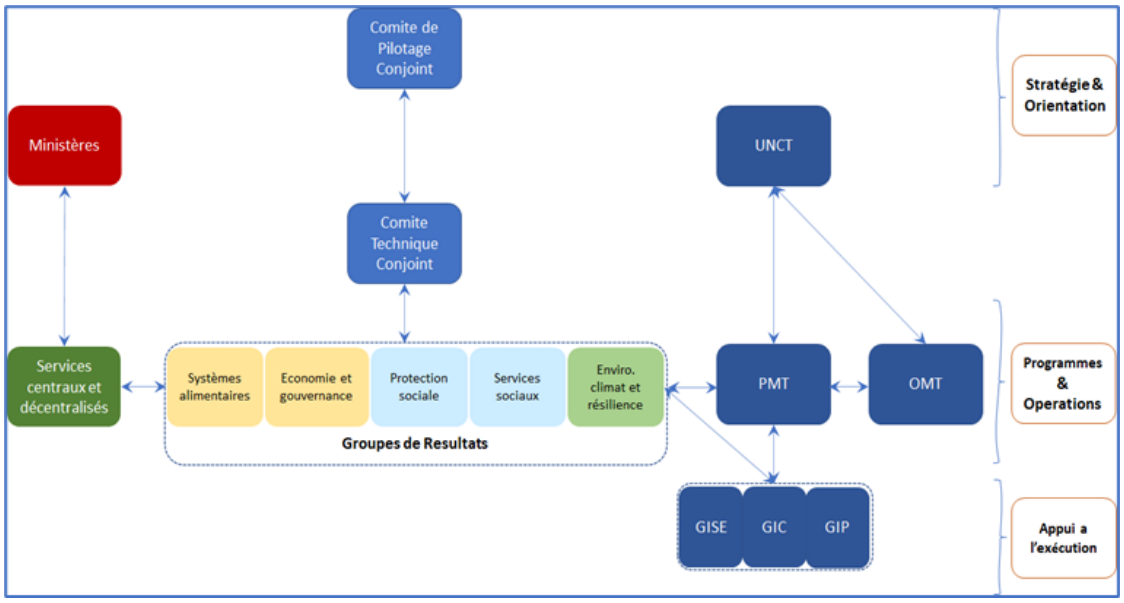
79. Les modalités détaillées de suivi et gestion des programmes-conjoints au travers du Fonds fiduciaire multipartenaires Burundi sont énoncées dans le Manuel de Procédures du Fonds.

7.3. Concertation technique avec toutes les parties prenantes

80. Ce programme-conjoint s'inscrivant dans le résultat stratégique (Effet) 1 du Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies (UNSCDF 2023-2027), sur la transformation des systèmes alimentaires au Burundi, une collaboration étroite sera développée avec plusieurs parties prenantes déjà rassemblés régulièrement au sein de la plateforme dédiée au **Groupe de Résultat de l'Effet 1 (Systèmes alimentaires)** du Plan-Cadre des Nations Unies. Ce Groupe de

Résultat (GR) est co-présidés au niveau secrétaire permanents du ministère de l'Environnement, Agriculture et de l'Elevage, et des Chefs d'agence du PAM (colead FAO) pour le système des Nations Unies. Ce GR1 comprend également la participation :

- Des agences onusiennes contribuant à l'Effet1 ;
- Des ministères sectoriels pertinents (y inclus le PSAM, …) ;
- Des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ;
- Des universités ; et
- Des organisations de la société civile et les leads des groupes sectoriels et thématiques GSADR, …).



Ce schéma illustre le mécanisme conjoint de suivi des programmes du Systèmes des Nations Unies découlant du Plan Cadre de Coopération pour le Développement Durable (UNSCDF 2023-2027) dans lequel s'inscrit ce programme-conjoint. Il sera donc suivi régulièrement et discuté de manière consultative avec les différents Partenaires rassemblés au niveau du Groupe de Résultat 1 (Systèmes Alimentaires).

81. Les membres des Groupes de Résultats n'ayant pas de partie pris dans ce programme-conjoint pourront dès lors être invités par le Comité de Pilotage du Fonds Fiduciaires multipartenaires au Burundi (MPTF Burundi) à prendre part aux activités suivantes :

 - Participer aux comités d'évaluation du programme-conjoint ;
 - Fournir des conseils, recommandations dans le cadre des réunions de suivi du programme-conjoint, sans voix délibérative.

82. L'avis fourni par les membres du Groupe de Résultat sur les programmes conjoints financés au travers du MPTF restent toujours consultatifs et ne peuvent en aucun cas interférer avec le mandat décisionnel du Comité de Pilotage Conjoint. Il permettra néanmoins d'optimiser la synergie avec les engagements des autres Partenaires au Burundi et éviter les duplications d'initiatives. Il permettra en outre un partage sur les leçons apprises et renforcera la constitution d'un plaidoyer conjoint.

7.4 Suivi et évaluation et obligation de rendre compte

83. La redevabilité est le fondement d'une gestion efficace du Fonds fiduciaire multipartenaires pour le Burundi. Elle est mise en place à travers un ensemble de règles et un processus qui permettent au Coordonnateur Résident - mandaté par le Comité de Pilotage – de veiller à ce que :
 - Les partenaires d'exécution délivrent les résultats programmatiques attendus ;
 - Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour le Burundi soit géré de façon responsable et conformément aux directives établies ;
 - Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour le Burundi atteigne ses principaux objectifs.

84. Pour s'assurer que les systèmes de collecte d'informations de ce programme-conjoint seront régulièrement nourris et harmonisés, des consultations seront organisées entre le GISE (Groupe interagence de Suivi et Evaluation du Système des Nations Unies) et les Agences Participantes.
 - Dans la phase d'élaboration du document de projet finale, le GISE proposera aux agences participantes des systèmes cohérents de rapportage de leurs interventions.
 - Dans les phases de suivi et de rapportage, le Comité de Pilotage pourra soumettre à l'expertise du GISE l'interprétation de certains résultats transmis.

85. La collaboration du GISE reste consultative et ne se substitue en aucun cas à la responsabilité des Agences Participantes de rapporter sur le programme-conjoint.

86. Le suivi et le rapportage seront assurés de façon conjointe selon les procédures standards du Fonds Fiduciaire multipartenaires Burundi (MPTF Burundi) édictées dans le MoU et reprises en Annex 3 du document de projet, avec les équipes techniques des agences participantes et de leurs partenaires de mise en œuvre. Les rapports d'exécution annuels seront transmis au Comité de Pilotage ainsi qu'aux contributeurs et assortis de conclusions et de recommandations.

87. Un rapport de démarrage fera le point sur la mise en place des activités préliminaires au démarrage des activités et en particulier sur l'identification des bénéficiaires et le niveau d'appropriation au niveau local. En autre, cet étude aidera les agences dans le ciblage et la définition des baselines pour le suivi et l'évaluation des indicateurs comme ils les ont proposés. Les activités de coordiantion proposés seront aussi bien dédiées à l'harmonisation des études mensuels/trimestriels/semestriels de chaque agence afin de relèver de façon cohèrente les progrès à partir des études de démarrage et les éventuelles modifications aux ciblages proposés en fonction des analyse effectuées à partir des informations et les données pertinentes à la staratégie de Suivi et Evaluation proposée par chaque agence Le point focal du projet conjoint établira en consultation avec les autres agences un rapport de suivi annuel. A la fin du projet, un rapport final sera rédigé pour renseigner les résultats et l'impact du projet, ainsi que les recommandations pour le suivi et la capitalisation des acquis.

88. Dans le cadre du suivi périodique mis en place par le Comité de Pilotage Conjoint, les Agences Participantes des projets/programmes financés seront invitées à rencontrer le Comité de Pilotage Conjoint et le Contributeur à chaque fois que des orientations programmatiques requérant son approbation leur est nécessaire. Sur base de l'exposition des points de requête

dûment documentés et justifiés, le Comité de Pilotage Conjoint leur partagera ses recommandations et observations.

89. Dans le cadre d'une revue annuelle du portefeuille, le Comité de Pilotage Conjoint et le Contributeur auront également l'occasion d'effectuer des visites de terrain à une sélection limitée de projets. Ces derniers seront choisis selon la pertinence par rapport au renforcement de la visibilité et communication, ou en raison de risques spécifiques ayant été identifiés. Des membres Groupe de Résultat 1 du UNSCDF pourront les accompagner.

7.5 Communication et visibilité

90. Les différents acteurs assureront la consolidation de la documentation nécessaire au développement de publications détaillants les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet, y compris les témoignages des bénéficiaires, afin de visibiliser les résultats de la contribution belge. La visibilité sera également assurée à travers l'utilisation de panneaux de visibilité avec logos, dans le respect des consignes du MPTF et de la Belgique, et à travers différentes voies de communication, y compris à travers les médias locaux.

Annexe 1 : Mandat et avantages comparatifs des agences UN participantes

1. **UNCDF** est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les 48 pays les moins avancés (PMA) du monde. Dans le cadre de son mandat, l'UNCDF fournit des capitaux et des instruments d'investissement. Elle propose des modèles de financement « au last mile » permettant de débloquer des fonds publics et privés, notamment au niveau national, afin d'aider les ménages, les collectivités et MPMEs peu ou pas desservis où les besoins de développement sont les plus importants et où les ressources sont plus rares.

 L'UNCDF s'appuie sur deux modèles de financement : l'inclusion financière, qui permet aux personnes, aux ménages et aux petites entreprises de participer à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin et les investissements localisés qui, grâce à la décentralisation fiscale et au financement structuré de projets, attirent les financements publics et privés indispensables à la croissance économique locale et au développement durable. Ces modèles se sont révélés capables de générer jusqu'à 10 dollars des E.U. ou plus pour chaque dollar investi dans l'APD, avec un impact durable.

 L'UNCDF opère par le biais d'initiatives thématiques mondiales novatrices et stratégiques qui garantissent la mise en œuvre des bonnes pratiques dans tous les pays, construisent des réseaux Sud-Sud et permettent la gestion des connaissances. Les modèles économiques et de financement de l'UNCDF sont appliqués à des domaines thématiques tels que les infrastructures et les services, l'autonomisation économique des femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'économie verte, la jeunesse et la finance numérique, dans lesquels l'élimination des obstacles au financement à l'échelle locale peut changer la vie des populations et des communautés pauvres et marginalisées.

2. **ONU Femmes** est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès dans la réponse apportée à leurs besoins partout dans le monde.

 Tous les programmes d'autonomisation économique d'ONU Femmes s'adressent aux femmes les plus pauvres, bien souvent en partenariat avec les agences sœurs du Système des Nations Unies et avec d'autres organisations et la société civile, tout en apportant les appuis techniques et financiers nécessaires pour différentes initiatives. Les groupes les plus marginalisés comprennent les femmes issues des milieux ruraux, les domestiques, ainsi que certaines immigrées, déplacées, rapatriées et des femmes faiblement qualifiées. Nos objectifs consistent à leur assurer des revenus plus élevés, un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de celles-ci, ainsi qu'une sécurité accrue comprenant la protection contre la violence et la participation des femmes et filles aux instances de prise de décision.

 Le travail d'ONU Femmes étant fermement ancré dans son triple mandat et ses avantages comparatifs en tant que source mondiale d'expertise sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Plus il y a de femmes au travail, plus l'économie prospère. Si le taux d'emploi rémunéré des femmes était le même que celui des hommes, le produit intérieur brut

(PIB) des États-Unis augmenterait de 9 pour cent, celui de la zone euro de 13 pour cent et celui du Japon, de 16 pour cent. Dans 15 grandes économies en développement, le revenu par habitant augmenterait de 14 pour cent d'ici 2020 et de 20 pour cent d'ici 2030.

En termes d'éducation financière, au Burundi, s'appuyant sur les expériences régionales et nationales, ONU Femmes au Burundi se concentre sur l'amélioration de l'accès aux ressources productives telles que la terre et les prêts pour les femmes vivant dans les zones rurales et suburbaines, pour la création d'un environnement propice (à la fois législatif et institutionnel) pour l'accès des femmes aux ressources, au marché, à la finance et à la technologie afin de réaliser l'autonomisation des femmes. Elle a encadré jusqu'à présent sur terrain plus de 4,000 groupements pour lesquels les membres ont les capacités renforcées en matière d'éducation financière, de gestion des groupements, de mise en place et de fonctionnement des VSLA, de l'élaboration des plans d'affaires, du marketing et de développement et gestion des chaines de valeurs. ONU Femmes accompagne même ces groupements par l'octroi des appuis techniques et matériels (moulins, décortiqueuses, …) et financiers par des fonds de garantie à travers différentes institutions financières notamment les banques et les microfinances.

Dans le domaine du climat et de l'environnement, ONU Femmes dispose d'un instrument dit « Accélérateur pour l'égalité entre les femmes et les hommes » qui vise à favoriser des transitions justes et respectueuses de l'égalité entre les hommes et les femmes vers des économies durables, vertes et bleues, qui protègent la planète pour les générations actuelles et futures, en garantissant l'égalité de participation, de leadership et d'avantages pour les femmes. Il s'efforce de garantir les avantages conjoints de l'égalité des sexes et de l'action en faveur du climat et de l'environnement développement durable et la réalisation de l'agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 1, ODD2, ODD5, ODD7, ODD8, ainsi que les ODD 13, 14 et 15. L'accélérateur pour l'égalité des sexes soutien les femmes et les filles dans toute leur diversité à accéder équitablement au financement de la lutte contre le changement climatique, aux technologies et aux connaissances, ainsi qu'à l'accès et au contrôle des ressources naturelles à des fins de gestion et de protection, notamment en garantissant les droits fonciers.

En termes de développement des chaines de valeurs, ONU Femmes travaille déjà avec le CNTA et le BBN dans le suivi et accompagnements des groupements de femmes engagés dans la transformation des produits alimentaires. C'est notamment le cas d'une unité semi-industrielle de Karonda. ONU Femmes contribue également à assurer la liaison entre les producteurs, les transformateurs, les institutions financières et le marché au sein des chaines de valeurs appuyées.

3. **PNUD** En tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement international, le PNUD travaille dans 170 pays et territoires pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités. Nous aidons les pays à développer des politiques, des compétences en matière de leadership, des capacités de partenariat, des capacités institutionnelles et à renforcer la résilience pour atteindre les Objectifs de développement durable. Son travail se concentre sur trois domaines d'intervention : le développement durable, la gouvernance et la consolidation de la paix, et la résilience au climat et aux catastrophes. Le mandat du PNUD consiste à mettre fin à la pauvreté, à instaurer une gouvernance démocratique, un état de droit et des institutions inclusives. L

 Le PNUD plaide pour le changement et aide les pays à accéder à la connaissance, à l'expérience et aux ressources nécessaires pour aider les personnes à construire une vie meilleure. Le PNUD promeut une gouvernance porteuse de transformations au moyen d'institutions responsables et efficaces, et appuie des politiques/stratégies favorables aux investissements et à la participation du secteur privé, y compris à l'agrobusiness. Le PNUD tire parti des fonds verticaux et de

l'innovation technologique pour assurer une résilience durable à tous les niveaux afin de renforcer, entre autres, les systèmes alimentaires

De fortes synergies sont favorisée entre les acteurs pour une lutte efficace contre la corruption, un espace politique ouvert et un climat des affaires amélioré, ainsi qu'une mise en œuvre efficace de la loi sur les nouvelles unités administratives.

Le PNUD dirige deux groupes de résultats concernant la transformation structurelle et la gouvernance pour l'un, et la réduction des risques de catastrophes et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour l'autre. Le PNUD joue également un rôle de chef de file dans le domaine de l'agrobusiness aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le PNUD joue aussi un rôle important dans le domaine de l'accès au financement pour les hommes, les femmes et les jeunes économiquement actifs à travers l'expertise du UNCDF.

4. **PAM** Le Programme alimentaire mondial est la première organisation humanitaire au monde qui qui lutte contre la faim dans le monde entier en sauvant des vies dans les situations d'urgence et utilise l'assistance alimentaire pour ouvrir une voie vers la paix, la stabilité et la prospérité au profit de ceux qui se relèvent d'un conflit, d'une catastrophe ou subissent les effets du changement climatique. La mission du PAM est d'aider le monde à atteindre l'objectif Faim Zéro d'ici 2030. Chaque jour, le PAM travaille dans le monde entier : Pour s'assurer que les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, puissent avoir accès aux aliments nutritifs dont ils ont besoin au cours de toute l'année pour mener une vie saine et productive.

 Pour soutenir les petits agriculteurs en les aidant à augmenter leur productivité et réduire leurs pertes ; Pour aider les pays et les communautés à se préparer aux chocs climatiques et à y faire face ; Pour renforcer le capital humain par le biais de programmes d'alimentation scolaire. Grâce à la passion, au dévouement et au professionnalisme de plus de 23 000 personnes dans le monde, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) est présent dans plus de 120 pays et territoires. Dans un monde d'abondance, où la nourriture est produite en quantité suffisante pour nourrir tous les individus de la planète, la faim ne devrait plus exister. Pourtant, les conflits, le changement climatique, les catastrophes, les inégalités, et plus récemment la pandémie de COVID-19, font qu'une personne sur neuf dans le monde se couche en ayant faim, et des millions de personnes sont menacées par la famine. L'Agenda 2030 affirme clairement que le développement durable ne sera possible que grâce à des partenariats efficaces. Fidèle à cet esprit, le PAM travaille avec des gouvernements, d'autres agences des Nations unies, des ONG, des entreprises privées ainsi que d'autres intervenants pour mobiliser des ressources, trouver des solutions innovantes et apporter aux communautés vulnérables l'aide dont elles ont besoin, au moment où elles en ont besoin.

 Au Burundi, Le PAM soutient les efforts du gouvernement en apportant une assistance alimentaire vitale aux personnes vulnérables et en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des initiatives comme l'amélioration des capacités de résilience des populations, la promotion de l'égalité du genre, l'accès à l'éducation, et le renforcement du système de protection sociale et de la capacité du pays à gérer ses propres urgences. Le PAM soutient également la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des initiatives comme la fortification alimentaire, la fourniture de service de traitement de la malnutrition aigüe modérée chez les enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes et mères allaitantes dans les centres de santé et l'adaptation aux changements climatiques.

5. **FAO** : Le mandat de la FAO pour agir : La FAO est une agence spécialisée des Nations unies dont le mandat est d'améliorer la nutrition, d'accroître la productivité agricole, de relever le niveau de vie des populations rurales et de contribuer à la croissance économique mondiale. L'Organisation dirige les efforts internationaux et nationaux visant à vaincre la faim et travaille dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et de s'assurer que les gens ont un accès régulier et suffisamment de nourriture de haute qualité pour mener une vie active et saine. La FAO est également l'une des principales agences mandatées pour soutenir les actions de suivi des recommandations issues du Sommet Mondial sur les systèmes alimentaires

 La FAO dispose d'un avantage comparatif bien défini pour contribuer à la mise en œuvre de ce nouveau programme de manière efficace, grâce à son expertise technique étendue et mondialement reconnue, sa longue expérience institutionnelle et son rôle d'agence reconnue pour les connaissances sur l'agriculture et l'alimentation, le renforcement intégré des capacités, la coopération technique, le soutien aux investissements ruraux et agricoles, et la collecte et la diffusion d'informations mondiales. La FAO a accumulé de vastes connaissances et une grande expérience dans les domaines liés aux systèmes alimentaires : sécurité alimentaire, commerce, développement de l'agribusiness et de l'agro-industrie, accès au marché, développement de la chaîne de valeur, sécurité alimentaire, nutrition, environnement, ressources naturelles, genre, investissements agricoles et cadres politiques et réglementaires. La FAO a accumulé une immense expérience dans la promotion des systèmes alimentaires durables, en fournissant des conseils pratiques et en facilitant la diffusion de solutions innovantes issues du terrain à un public cible de décideurs, de concepteurs de projets et de praticiens de terrain.

 Le Bureau de la Représentation de la FAO au Burundi est ouvert depuis Aout 1981 après la signature de l'Accord avec le gouvernement. Le bureau pays bénéficie d'un appui soutenu disponible au niveau sous-régional et Régional (SFE à Addis Abeba et RAF à Accra), qui disposent d'une expertise technique pertinente, complétant l'expertise disponible à son siège (HQ). En outre, la FAO entretient des relations étroites avec les ministères et départements concernés des pays bénéficiaires, ce qui lui permet de prendre en considération le contexte socio-économique spécifique du Burundi et de fournir une assistance technique adéquate par le biais de l'analyse, du développement des capacités et de la facilitation du dialogue et de la mobilisation des ressources. La FAO Burundi dispose d'un personnel national qualifié dans plusieurs domaines en rapport avec son mandat et d'une expertise sous régionale, régionale et même du Siège facilement mobilisable. La FAO a une couverture nationale et dispose déjà des acquis de 2 projets antérieurement exécutés dans la zone du projet et aux environs (provinces de Ruyigi, Cankuzo, Rutana et Makamba).

 La FAO a une forte expérience dans l'organisation des activités de productions agricoles (spécifiquement les semences de qualité : catégorie des BASAES et des CERTIFIES avec les OP/Privés multiplicateurs), le renforcement des capacités des producteurs à travers différentes approches innovantes (Champ Ecoles des Producteurs, Intégration Agro-Sylvo-Pastorale, le développement et la promotion des chaînes de valeurs, les transferts monétaires et l'organisation des foires aux intrants par le système de coupon, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. La FAO a également développé un partenariat solide avec les services techniques du MINEAGRIE, les Institutions de recherche et les universités, les ONG Nationales et Internationales ainsi que le secteur privé et les associations locales des petits producteurs.

Annexe 2 : Matrice des indicateurs de performance

Résultat Stratégique	Impact	Activités	Agence	Indicateur de performance	Désagrégation	Valeur de base	Source / Moyen de vérification (Année)	Fréquence	Cible (2023)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Activité de coordination
	Produit 1.1: Appui au secteur semencier : Les capacités du secteur semencier sont renforcées pour la production de semences de première génération de variétés résistantes aux aléas climatiques	A 1.1.1. Appui à l'ISABU dans la multiplication des semences et la diffusion du pré base.	FAO	**1.1.1.1. Nombre de centres semenciers remis en état /opérationnels**	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	4	0		A.5.2. Organiser une visite semestrielle de terrain
				1.1.1.2. Quantités (en tonnes) de semences de pré-base produites et livrées par ISABU aux multiplicateurs de semences	N/A	0	Rapports du partenaire / ISABU	Annuelle	0	8.5	8.5	17	A.5.2. Organiser une visite semestrielle de terrain
		A 1.1.2. Appui aux organisations de producteurs et au secteur privé dans la multiplication des semences de base et certifiées.		**1.1.2.1. Nombre de personnes (hommes, femmes, jeunes) membres des organisations de producteurs et/ou privés formées sur la multiplication des semences de base et certifiées.**	Homme, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	1200	1800		
				1.1.2.2. Nombre d'OP et/ou multiplicateurs privés de semences ayant bénéficié des semences de base produites par ISABU	OP multiplicateurs de semences; Privés multiplicateurs de semences	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	40 organisations paysannes 12 privés/ Multiplicateurs de semences	41 organisations paysannes 12 privés/ Multiplicateurs de semences		
		A 1.1.3. Faciliter l'accès des semences certifiées aux groupements et aux petits producteurs à travers l'organisation de foires aux semences.		**1.1.3.1. Nombre de foires aux semences certifiées organisées**	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	2	2		
				1.1.3.2. Nombre d'agriculteurs (hommes, femmes, jeunes) ayant bénéficié de "Bons de semences" certifiées diffusées à travers les foires à semences	Homme, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	6000	6000		A.5.3/5.4/5.5. Les informations pour le progrès de la mise en œuvre des activités , l'orientation de la prise de décision stratégique et opérationnelle, la mobilisation des ressources ainsi que la responsabilité envers les bénéficiaires seront produites dans les délais.
		A 1.1.4. Formation et accompagnement des groupements de petits producteurs dans l'utilisation de bonnes techniques agricoles pour le respect pour l'environnement.		**1.1.4.1. Nombre de sessions de formation organisées**	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	4	4		
				1.1.4.2. Nombre de petits producteurs (hommes, femmes, jeunes) formées sur les bonnes pratiques pour le respect de l'environnement	Homme, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	3000	3000		
		A 1.1.5 : Faciliter l'accès des groupements et petits producteurs surtout ceux des femmes et filles aux facteurs de productions y compris la terre.		**1.1.5.1. Nombre de petits producteurs (hommes, femmes, jeunes) dont l'accès à la terre a été facilité par l'adhésion aux groupements agricoles organisés autour d'une chaine de valeur.**	Homme, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	3000	3000		
Effet 1: Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, et d'autres acteurs aux chaines de valeur agricoles, aux ressources et aux facteurs de production durables et sensibles à la nutrition	**Produit 1.2:** Infrastructures et services de production agricole : Les petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaines de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux infrastructures agro-pastorales de base et aux services de vulgarisation de qualité, y compris à travers les Champs Ecoles des Producteurs (CEP) et à travers un meilleur accès à l'information et aux techniques agricoles innovantes.	A 1.2.1 Renforcement de l'irrigation collinaire et des marais		**1.2.1.1. Superficie des terres de collines couverte par le système d'irrigation installé**	ha	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	0	50	3600+4867+1000ménages+120 individus	
				1.2.1.2. Superficie de périmètre de marais couverte par le système d'irrigation installé	ha	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	0	143		
		A 1.2.2 Réhabilitation des terres dégradées par l'aménagement et la protection des bassins versants, la plantation d'arbres agroforestiers fixatrices d'azote pour la réduction de l'érosion		**1.2.2.1. Superficie en ha de terre de bassins versants réhabilitée et protégée contre l'érosion**	ha	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	133	267		A.5.2. Organiser une visite semestrielle de terrain
				1.2.2.2. Nombre de plants d'arbres agroforestiers installés sur les bassins versants	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	300000	300000		
		A 1.2.3 Réhabilitation de hangars de stockage		**1.2.3.1. Nombre de hangars de stockage réhabilités**	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	2	2		
		A 1.2.4 Facilitation de l'accès à des équipements de gestion post récolte.		**1.2.4.1. Nombre d'équipements de traitement post-récolte mis en place**	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	0	20		
				1.2.4.2. Nombre d'organisations de producteurs bénéficiaires des installations de gestion post-récolte mis en place	Homme, Femme, Jeunes en gestion	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	0	4		A.5.3/5.4/5.5. Les informations pour le progrès de la mise en œuvre des activités , l'orientation de la prise de décision stratégique et opérationnelle, la mobilisation des ressources ainsi que la responsabilité envers les bénéficiaires seront produites dans les délais.
		A 1.2.5 Amélioration des techniques de stockage, conditionnement et de transformation des cultures et de leurs sous-produits, y inclus maintenance).		**1.2.5.1. Nombre de sessions de formation organisées**	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	4	4		
				1.2.5.2. Nombre de personne(hommes, femmes, jeunes) formées sur les techniques de stockage, de conditionnement et de transformation de la production agricole et la maintenance des équipements,	Homme, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	400	600		
	Produit 1.3: Système de gouvernance foncière sensible au genre et leadership féminin: Des systèmes de gouvernance foncière locaux et leadership féminin sont renforcés pour promouvoir l'accès des femmes à la terre et a d'autres facteurs de production.	A.1.3.1. Renforcement des capacités et du leadership des communautés locales essentiellement les femmes et filles pour participer dans les activités agricoles sensibles au climat et l'adaptation aux chocs climatiques.	ONU FEMMES	**1.3.1.1 : Nombre des bénéficiaires qui participent aux séances de renforcement des capacités sur le leadership pour participer à des activités agricoles sensibles au climat et à l'adaptation aux chocs climatiques.**	1.3.1.1. Hommes, femmes, jeunes	1.3.1.1. 0	Rapport de suivi/ONU FEMMES	Annuelle	1.3.1.1. 0	1.3.1.1. 60 femmes et 30 filles et 40 hommes et 20 garçons	1.3.1.1. 180 femmes et 90 filles et 120 hommes et 60 garçons	1.3.1.1. 280 femmes et 80 filles et 160 hommes et 80 garçons	A.5.2/5.3/5.4/5.5. Organiser des visites de suivi Organiser des réunions de suivi de l'avancement de la mise en oeuvre, prise de décision stratégique et opérationnelle, réunion d'échanges avec les parties prenantes pour appropriation des acquis. Préparer et soumettre les rapports dans les délais
		A.1.3.2 Sécurisation des terres : Résolution des conflits fonciers, renforcement des bureaux fonciers communaux, délimitation et certification des terres.		**1.3.1.2 : Nombres d'initiatives agricoles sensibles au climat et l'adaptation aux chocs.**	1.3.1.2. N/A	1.3.1.2. 0			1.3.1.2. 0	1.3.1.2. 15 initiatives pour OP, 15 initiatives pour CEP	1.3.1.2. 45 initiatives pour OP, 45 initiatives pour CEP	1.3.1.2. 60 initiatives pour OP, 60 initiatives pour CEP	
				1.3.2.1. Nombre (%) de conflits fonciers résolus par les femmes dans les zones d'actions.	1.3.2.1 Type de conflits	1.3.2.1. 0			1.3.2.1. 0	1.3.2.1. 10% de conflits résolus	1.3.2.1. 30% de conflits résolus	1.3.2.1. 30% de conflits résolus	
				1.3.2.2. Nombre de membres des bureaux fonciers formés sur la prise en compte les aspects de genre dans le processus de certification foncière.	1.3.2.2. Hommes, femmes, jeunes	1.3.2.2. 0			1.3.2.2. 0	1.3.2.2. 15 hommes , 15 femmes	1.3.2.2. 15 hommes , 15 femmes	1.3.2.2. 15 hommes , 15 femmes	
				1.3.2.3. Nombre de certificats fonciers délivrés.	N/A	1.3.2.3. 0			1.3.2.3: 0	1.3.2.3. 200 Certificats	1.3.2.3. 200 Certificats	1.3.2.3. 200 Certificats	

	Produit 1.4: Adaptation au changement climatique : Les petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes ont accès aux des services qui peuvent leur permettre de mieux gérer anticipativement les risques et les impacts du changement climatique et d'entreprendre des actions d'atténuation.	A 1.4.1. Accompagnement des petits producteurs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles climato-intelligente	FAO	**1.4.1.1. Nombre de petits producteurs (hommes, femmes, jeunes) qui ont adopté des pratiques agricoles climato-intelligentes**	Hommes, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	3000	1800	3000ménages+1800individus, 60CEP	A.5.3/5.4/5.5. Les informations pour le progrès de la mise en œuvre des activités , l'orientation de la prise de décision stratégique et opérationnelle, la mobilisation des ressources ainsi que la responsabilité envers les bénéficiaires seront produites dans les délais.
		A 1.4.2 Mise en place d'un système innovant de digitalisation agricole qui permet également des formations sur la diffusion d'informations météorologiques, calendriers saisonniers et alerte précoce sur les aléas climatiques		**1.4.2.1. Nombre de petits producteurs formés sur l'usage de systèmes innovant d'information climatique, d'alerte précoce aux aléas climatique et de gestion du calendrier saisonnier**	Hommes, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	3000	1800		
				1.4.2.2. Nombre de petits producteurs qui ont fait usage des systèmes innovant d'information météorologique et d'alerte précoce aux aléas climatiques	Hommes, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	3000	1800		
		A 1.4.3. Promotion des foyers améliorés afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des membres des CEP.		**1.4.3.1. Nombre de personnes formées sur la fabrication de foyers améliorés**	Hommes, Femme, Jeunes	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	75	75		
				1.4.3.2. Nombre de groupements de fabricateurs de foyers améliorés constitués	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	5	5		A.5.2. Organiser une visite semestrielle de terrain
				1.4.3.3. Nombre des ménages qui ont adoptés l'usage de foyers améliorés	N/A	0	Rapports de suivi /FAO	Annuelle	0	1500	1500		A.5.3/5.4/5.5. Les informations pour le progrès de la mise en œuvre des activités , l'orientation de la prise de décision stratégique et opérationnelle, la mobilisation des ressources ainsi que la responsabilité envers les bénéficiaires seront produites dans les délais.
Effet 2 : Accès accru des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux mécanismes innovants de financement	**Produit 2.1**: Accès aux services non financiers et financiers : Les organisations ou groupements de petits exploitants agricoles et autres acteurs des chaines de valeurs ont accès aux services non financiers et financiers innovant et adaptés à leurs besoins.	*A.2.1.1 Sensibilisation et accompagnement des petits exploitants agricoles, y compris les femmes et les jeunes sur l'accès et la gestion du financement climat.*	ONU FEMMES,	**2.1.1.1. Nombre d'exploitants agricoles ayant accès aux informations relatives au financement climat.** **2.1.1.1. Nombre de petits exploitants agricoles accompagnés/outrmuns pour l'accès au financement climat.**	Hommes, femmes	2.1.1.1 0 2.1.1.1. 0	Rapport de suivi/ONU FEMMES	Annuelle	2.1.1.1 0 2.1.1.1. 0	2.1.1.1. 360 femmes et 180 filles 240 hommes et 120 garçons 2.1.1.2. 480 femmes et 240 filles 320 hommes et 160 garçons	2.1.1.1. 960 femmes et 540 filles 720 hommes et 360 garçons 2.1.1.2. 960 femmes et 540 filles 720 hommes et 360 garçons	2.1.1.1. 1440 femmes et 720 filles 960 hommes et 480 garçons 2.1.1.2. 1440 femmes et 720 filles 960 hommes et 480 garçons	A.5.2/5.3/5.4/5.5. Organiser des visites de suivi Organiser des réunions de suivi de l'avancement de la mise en œuvre, prise de décision stratégique et opérationnelle, réunion d'échanges avec les parties prenantes pour appropriation des acquis. Préparer et soumettre les rapports dans les délais
		A.2.1.2. Mise en place des instruments financiers *it.2.1 Faciliter l'accès au financement des organisations des producteurs et privés opérant dans le secteur de la multiplication des semences de base et certifiées* *2.1.2.2. Faciliter l'accès des groupements et petits producteurs et ceux des femmes/ filles aux facteurs de productions y compris la terre* *2.1.2.3. Faciliter l'accès des groupements et petits producteurs et ceux des femmes/ filles aux outils de transformation* *2.1.2.4 faciliter l'accès des producteurs agricoles (OP ou entreprises) aux instruments financiers* *2.1.2.5. Analyser les produits adaptés aux VSLAS et faciliter leur financement*	ONUFEMMES	**2.1.2.1. Nombre (%) d'organisations de producteurs de semences (individu ou associé) qui bénéficient le financement du projet** **2.1.2.2. Nombre (%) d'exploitants agricoles (individus ou associés) appuyés pour avoir un terrain pour exécuter le projet** **2.1.2.3. Nombre (%) d'exploitants agricoles (individus ou associés) appuyés pour avoir les outils de transformation** **2.1.2.4. Nombre (%) d'exploitants agricoles (OP ou entreprises) dont les projets sont financés** **2.1.2.5. Suivi conduit par l'IMF dans l'activité d'étude de debut°**	Désagrégés par: genre, résidence, profession, condition familiale (orphelin/e), condition maritale (e.g.veuves), condition économique/financière et par typologie de produit et par typologie de financements concerné	*Les valeurs de base seront déterminées lors de l'étude préliminaire*	Etude diagnostic de démarrage, rapports mensuels et trimestriels de suivi/UNCDF, MINEAGRI, reports des banques partenaires	Annuelle pour compilation en passant par des réunions trimestrielles de suivi	2.1.2.1. DU TOTAL: 0% 2.1.2.2. 0% terre 2.1.2.3. 0% outils de transformations 2.1.2.4. 0%	2.1.2.1 DU TOTAL: 40% 2.1.2.2. 30% terres 2.1.2.3.40% 2.1.2.4 DU TOTAL:40%	2.1.2.1. DU TOTAL: 70% 2.1.2.2.. 30% terres 2.1.2.3. 70% 2.1.2.4. DU TOTAL: 70%	2.1.2.1 DU TOTAL: 100% 2.1.2.2. 40% 60% 2.1.2.3 100% 2.1.2.4 DU TOTAL: 90%	A.5.1. Etude diagnostic de démarrage pour affiner le ciblage géographique et bénéficiaires en consultation avec les autorités et parties prenantes + prise en compte des indicateurs de l'environnement A.5.3. Production des instruments de S &E et les baseline A.5.9. Etude sur les disparités de genre dans les systèmes alimentaires dans la zone du projet.
		A 2.1.3. Mise en place d'un financement basé sur les prévisions climatiques (PbF)	UNCDF	**2.1.3. nombre d'initiatives orientées à l'adaptation au changement climatique financées**	A désagréger par type des bénéficiaires dans leurs diversités pour mieux maitriser le genn des infos sur les bénéficiaires	2.1.3 0 privées, 0 publiques	Etude diagnostic de démarrage, rapports de suivi/UNCDF	Annuelle	0 privées, 0 publiques	3 privées, 1 publique	5 privées, 2 publiques	6 privées, 2 publiques	A.5.1. Etude diagnostic de démarrage pour affiner le ciblage géographique et bénéficiaires en consultation avec les autorités et parties prenantes + prise en compte des indicateurs de l'environnement A.5.3. Production des instruments de S&E et les baseline
		A 2.1.4. Mentorat aux institutions financières pour la gestion de ces lignes de crédit		**2.1.4. Typologie d'accompagnement et renforcement de capacités professionnelles mis à la disposition des IF partenaires**	Typologie et nombre par IF	0	Rapports de suivi/UNCDF	Annuelle pour compilation en passant par des réunions trimestrielles de suivi	2.1.4. 0	2.1.4. 2 mensuelles 3 soutien technique sur le champs chaque 6 mois	2.1.4. 2 mensuelles 3 soutien technique sur le champs chaque 6 mois	2.1.4. 1 mensuelle; 2 soutien technique sur le champs chaque6 mois	A.5.3. Production des instruments de S&E et les baseline
		A 2.1.5. Etablissement d'un mécanisme de redevabilité et de contrôle citoyen avec les femmes dans la priorisation des investissements		**2.1.5. Nombre d'activités sensibilisation organisées à l'endroit des femmes leaders : séances de sensibilisation et implication active dans la gestion des financements adaptés aux besoins et plaidoyers pour le développement inclusif auprès des autorités locales**	Par séances et plaidoyers et nombre de femmes participantes	0	Etude diagnostic de démarrage,, rapports de visite, données fournies par les institutions financières, Politique Nationale Genre au Burundi 2012-2025	Annuelle	0	2 séances / 2 plaidoyers 40% femmes	2 séances / 2 plaidoyers 50% femmes	2 séances / 2 plaidoyers 60% femmes	A.5.1/5.2/5.3/5.9 réunion d'échanges avec les parties prenantes pour appropriation des acquis, étude sur les disparité de genre au niveau de l'activité proposée, production des instruments de S&E
	Produit 2.2: Renforcement des compétences en éducation financière : Les compétences en éducation financière et digitale des femmes sont renforcées.	2.2.1. Education financière, entrepreneuriale et digitale pour les groupements et leurs membres.	ONUFEMMES	**2.2.1. Nombre d'individus membres des groupements formés en éducation financière et élaboration des plans d'affaires.** **2.2.1. Nombre d'individus membres des groupements bénéficiaires des séances de formation sur l'utilisation du digital dans les activités économiques**	Hommes, femmes	2.2.1.1. 0 2.2.1.1. 0	Rapport de suivi/ONU FEMMES Liste de présence lors des sessions de formation	Annuelle	2.2.1.1. 0 2.2.1.1. 0	2.2.1.1. 60 femmes et 30 filles 40 hommes et 20 garçons 2.2.1.1. 60 femmes et 30 filles 40 hommes et 20 garçons	2.2.1.1. 180 femmes et 90 filles 120 hommes et 60 garçons 2.2.1.1. 180 femmes et 90 filles 120 hommes et 60 garçons	2.2.1.1 240 femmes et 120 filles 160 hommes et 80 garçons 2.2.1.1. 240 femmes et 120 filles 160 hommes et 80 garçons	A.5.2/5.3/5.4/5.5. Organiser des visites de suivi Organiser des réunions de suivi de l'avancement de la mise en œuvre, prise de décision stratégique et opérationnelle, réunion d'échanges avec les parties prenantes pour appropriation des acquis. Préparer et soumettre les rapports dans les délais
		2.2.2. Sensibilisation et accompagnement des bénéficiaires sur l'utilisation des subventions et des crédits pour une meilleure utilisation dans les pratiques de transformation des systèmes alimentaires		**2.2.2.1: Nombre d'agriculteurs ayant des nouvelles connaissances sur une meilleure utilisation du financement climat dans les systèmes alimentaires.**	Hommes, femmes	2.2.2.1. 0 2.2.2.2. 0	Rapport de suivi/ONU FEMMES	Annuelle	2.2.2.1. 0 2.2.2.2. 0	2.2.2.1. 360 femmes et 180 filles 240 hommes et 120 garçons 2.2.2.2. 480 femmes et 240 filles 320 hommes et 160 garçons	2.2.2.1. 960 femmes et 540 filles 720 hommes et 360 garçons 2.2.2.2. 960 femmes et 540 filles 720 hommes et 360 garçons	2.2.2.1. 1440 femmes et 720 filles 960 hommes et 480 garçons 2.2.2.2. 1440 femmes et 720 filles 960 hommes et 480 garçons	
Effet 3 : Les petits exploitants agricoles et acteurs des chaines de valeur, y compris les femmes et les jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux marchés rémunérateurs et créateurs de richesses et d'emplois décents	**Produit 3.1**: Infrastructures de transformation et de gestion post-récolte : Les organisations des petits exploitants agricoles et les autres acteurs des chaines de valeur, y compris les unités de transformation appartenant aux groupes de femmes et jeunes, bénéficient d'un meilleur accès aux unités de transformation et aux systèmes innovants de gestion post-récoltes sensibles au changement climatique.	A 3.1.1 Formation des coopératives des petits exploitants et des petites unités de transformation et mise à disposition d'outils pour améliorer leur capacité de négociation.	PAM	**3.1.1.1. Nombre des petits exploitants agricoles membres de coopératives formés** **3.1.1.2. Membres des unités de transformations formés**	Hommes, femmes	0 0	Rapports de suivi/PAM	Semestrielle	3.1.1.1 0 3.1.1.2 0	3.1.1.1 : 375 dont 195 femmes et 180 hommes 3.1.1.2 : 20 dont 8 femmes et 12 hommes	3.1.1.1 : 500 dont 260 femmes et 240 hommes 3.1.1.2/ 20 dont 8 femmes et 12 hommes	3.1.1.1 : 125 dont 65 femmes et 60 hommes	
		A 3.1.2 Déploiement de la plateforme digitale (e-commerce) pour renforcer les relations d'affaires entre les acteurs des chaînes de valeur.		**3.1.2.1 Nombres des acteurs de chaines de valeurs qui utilisent la plate forme digitale** **3.1.2.2Le volume et la valeur des transactions opérées sur la plateforme**	Par chaine de valeur	0 0	Rapports extrait de la plateforme/PAM	Annuelle	3.1.2.1 0 3.1.2.2 0	3.1.2.1 : 40 acteurs 3.1.2.2 50 tonnes	3.1.2.1 : 100 acteurs 3.1.2.2 150 tonnes	3.1.2.1 : 150 acteurs 3.1.2.2 350 tonnes	
		A 3.1.3 Réunions de facilitation/dialogue pour l'intégration des coopératives de petits exploitants et des PMEs de transformation agro-alimentaire dans le système d'achats décentralisé des données alimentaires (dans le cadre du Programme National d'Alimentation Scolaire)		**3.1.3.1 Nombre de réunions organisées sur intégration des coopératives**	Typologie d'acteur	0	Rapports de suivi/PAM	Semestrielle	3.1.2.2 0	3.1.3.1 : 80 réunions	160 réunions	40 réunions	A.3.1.1/3.1.2/3.1.3/3.1.4/3.1.5. Organiser des visites de suivi Organiser des réunions de suivi de l'avancement de la mise en œuvre, prise de décision stratégique et opérationnelle, réunion d'échanges avec les parties prenantes pour appropriation des acquis. Préparer et soumettre les rapports dans
		A 3.1.4 Appui aux coopératives des petits exploitants et de PMEs de transformation agro-alimentaire pour la commercialisation de leurs produits à travers les achats décentralisés pour le programme national d'alimentation scolaire.		**3.1.4.1. Nombre de PMEs de transformations agro-alimentaire qui sont appuyées.** **3.1.4.2. Nombre d'outils mise a la disposition aux unites de transformations** **3.1.4.3. Volume et valeur des produits transformes vendus dans le cadre des achats décentralisés**	PMEs par chaine de valeur, Outils par type	0 0 0	Rapports de suivi et rapport des achats /PAM	Semestrielle	3.1.4.1 0 3.1.4.2 0 3.1.4.3 0	3.1.4.1 4 3.1.4.2 selon resultat de l'évaluation des capacités 3.1.4.3 25 tonnes	3.1.4.1 8 3.1.4.2 selon résultat de l'évaluation des capacités 3.1.4.3 100	3.1.4.1 8 3.1.4.2 selon résultat de l'évaluation des capacités 3.1.4.3 125 Tonnes	
		A 3.1.5 Accompagnement des PMEs dans les processus de certification et d'assurance qualité de leurs produits pour répondre aux normes des produits alimentaires/ CODEX Alimentarius		**3.1.5.1. Nombre de produits certifiés suivant les normes CODEX Alimentarius** **3.1.5.2. Nombre de PMEs ayant pu certifiés leurs produits suivant les normes CODEX Alimentarius**	Par chaine de valeur	0 0	Rapports de suivi/PAM	Semestrielle	3.1.5.1 0 3.1.5.2 0	3.1.5.1 0 3.1.5.2 0	3.1.5.1 4 3.1.5.2 4	3.1.5.1 8 3.1.5.2 8	
	Produit 3.2: Renforcement des capacités commerciales : Les capacités des petits exploitants agricoles, surtout des femmes et des jeunes, sont renforcées dans la commercialisation des produits alimentaires, l'image de marque, la certification, le marketing et l'emballage.	A 3.2.1 Renforcement des capacités et sensibilisation des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et filles sur les bonnes pratiques de production, transformation et commercialisation des produits climato-sensibles. A.3.2.2 Renforcement des capacités des producteurs principalement les femmes sur le processus labellisation et d'accès au marché des produits de bénéficiaires de crédits et de subventions basées sur les performances climatiques.	ONU FEMMES	**3.2.1. Nombre d'exploitants agricoles aux capacités renforcées sur les bonnes pratiques de production, transformation et commercialisation des produits climato-sensibles.** **3.2.2. Nombre d'exploitants agricoles dispasant des connaissances améliorées dans l'image de marque, la certification, le marketing et l'emballage des produits alimentaires.**	Homme, Femme, Jeunes	3.2.1. 0 3.2.2 0	Rapport de suivi/ONU FEMMES Liste de présence lors des sessions de formation	Annuelle	3.2.1. 0 3.2.2. 0	3.2.1. 60 femmes et 30 filles 40 hommes et 20 garçons 3.2.2. 60 femmes et 30 filles 40 hommes et 20 garçons	3.2.1. 180 femmes et 90 filles 120 hommes et 60 garçons 3.2.2. 180 femmes et 90 filles 120 hommes et 60 garçons	3.2.1. 240 femmes et 120 filles 160 hommes et 80 garçons 3.2.2. 240 femmes et 120 filles 160 hommes et 80 garçons	A.5.2/5.3/5.4/5.5. Organiser des visites de suivi Organiser des réunions de suivi de l'avancement de la mise en œuvre, prise de décision stratégique et opérationnelle, réunion d'échanges avec les parties prenantes pour appropriation des acquis. Préparer et soumettre les rapports dans les délais

Effet 4 : D'ici la fin du projet, les institutions nationales et locales du Burundi impliquées dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la transformation des systèmes alimentaires, y compris le secteur privé, ont des capacités (institutionnelles, techniques, humaines et des systèmes) renforcés pour mieux piloter la gouvernance des systèmes alimentaires résilients et inclusifs.	**Produit 4.1:** Cadre légal : Des lois, politiques et stratégies nationales sont élaborées ou revues et mises en œuvre pour faciliter l'accès des petits exploitants agricoles, surtout les femmes et les jeunes, aux ressources productives résilientes au changement climatique.	A. 4.2.1. Mise en place guichet unique pour accélérer le mécanisme d'obtention de labélisation	PNUD	**Nombre (%) de guichets uniques mis en place pour délivrer les services de labélisation**	N/A	0	Rapports de suivi /PNUD	Annuelle	0%	50%	50%	0%	A.5.2/ A.5.4/A.5.5
		A. 4.1.2. Réglementation de la fiscalité communale et renforcement du contrat entre porteurs de projets et autorités locales		**Nombre de réunion de facilitation organisée entre les administrations communales et les PME et coopératives**	N/A	0	Rapport de la commune et de la province	Annuelle	25%	25%	25%	25%	A.5.2/ A.5.3/A.5.4
		A.4.1.3. Renforcement d'instruments d'investissement communal tenant compte du PNA et de la CDN		**Nombre (%) de communes ayant intégré les instruments tenant compte du PNA et de la CDN dans leurs planifications annuelles et pluriannuelles**	N/A	0	Planifications annuelles des communes	Annuelle	0%	25%	75%	0%	A.5.3. Production des instruments de S&E et les baseline
		A. 4.1.4. Mise à jour le cadre légal pour opérationnaliser la politique nationale foncière sensible au genre.		**Existence du cadre légal sur le foncier**	N/A	0	Rapport du MINEAGRI et du Projet	Annuelle	0%	100%	0%	0%	A.5.2/A.5.3
	Produit 4.2- Renforcement des capacités nationales : Les acteurs institutionnels à tous les niveaux bénéficient d'un meilleur accès aux compétences, outils et connaissances pour la coordination, la digitalisation, la mobilisation des ressources et le partenariat pour transformer les systèmes alimentaires au Burundi.	A 4.2.1 Appui à la coordination, capitalisation des connaissances et mobilisation des ressources	PNUD	**4.2.1.1. Existence d'un mécanisme de capitalisation et de partage d'information digitalisé/COMMUNITY OF PRACTICE**	N/A	0	Rapport de suivi/PNUD	Annuelle					A.5.2/ A.5.4. Réunion de capitalisation au niveau provinciales et nationale
				4.2.1.2. Existence d'une note conceptuelle pour la mobilisation des ressources	N/A	0	Rapport de suivi/PNUD	Annuelle					A.5.3. Production des instruments de S&E et les baseline
		A 4.2.2 Renforcement des capacités du secteur privé y compris les entrepreneuses et coopératives des femmes pour intégrer les mesures d'adaptation au changement climatique		**Nombre (%) de PME formés qui intègrent les mesures d'adaptations aux changements climatiques**	Homme, Femme, Jeunes	0	Rapports semestriels	Semestrielle	10%	40%	40%	10%	A.5.3. Etablissement d'une base de données sur les PME
		A.4.2.3 Capacités de mobilisation des recettes et administration fiscales et budgétisation sensible au genre		**Nombre (%) des communes disposant des outils et des pratiques innovantes de mobilisation des ressources et de budgétisation sensible au genre**	N/A	0	Rapports de suivi /PNUD	Semestrielle	0%	50%	50%	0%	A.5.3/5.5. Une table ronde sur la mobilisation se ressources et partage d'expériences sur la budgétisation au genre

ANNEXE 3 : règles de rapportage et de suivi des programmes financés par le MPTF Burundi (cf MoU signé en novembre 2019)

Section IV
Reporting

Financial Reports

1. Each Participating UN Organization will provide the Administrative Agent with the following financial statements and reports prepared in accordance with the accounting and reporting procedures applicable to the Participating UN Organization concerned, as set forth in the TOR. The Participating UN Organizations will endeavour to harmonize their reporting formats to the extent possible.

(a) Annual financial report as of 31 December with respect to the funds disbursed to it from the Fund Account, to be provided no later than four (4) months (30 April) after the end of the calendar year; and

(b) Certified final financial statements and final financial reports after the completion of the activities in the approved programmatic document, including the final year of the activities in the approved programmatic document, to be provided no later than five (5) months (31 May) after the end of the calendar year in which the financial closure of the activities in the approved programmatic document occurs, or according to the time period specified in the financial regulations and rules of the Participating UN Organization, whichever is earlier.

Narrative Reports

2. Each Participating UN Organization will provide the required narrative reports prepared in accordance with the reporting procedures applicable to the Fund, as set forth in the TOR and the applicable UNDG policies and guidance for the Fund.

. 3. The Administrative Agent will ensure the preparation of consolidated narrative progress and financial reports, based on the reports provided in Section IV paragraphs 1 and 2 above, and will provide these consolidated reports to each donor that has contributed to the Fund, as well as the Steering Committee, in accordance with the timetable established in the Administrative Arrangement.

4. The annual and final reports will be results-oriented and evidence based. Annual and final narrative reports will compare actual results with expected results at the output and outcome level, and explain the reasons for over or underachievement. The final narrative report will also contain an analysis of how the outputs and outcomes have contributed to the overall impact of the Fund. The financial reports will provide information on the use of financial resources against the outputs and outcomes in the agreed results framework.

5. The Administrative Agent will also provide the donors, Steering Committee and Participating UN Organizations with the following reports on its activities as Administrative Agent:

 a) Certified annual financial statement ("Source and Use of Funds" as defined by UNDG guidelines) to be provided no later than five months (31 May) after the end of the calendar year; and

 b) Certified final financial statement ("Source and Use of Funds") to be provided no later than five months (31 May) after the end of the calendar year in which the financial closing of the Fund occurs.

6. Consolidated reports and related documents will be posted on the websites of the Administrative Agent (http://mptf.undp.org).